

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2054 - 14 décembre 2007 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**Contre la politique du gouvernement
et du patronat**

**Une riposte
unie de tous
les travailleurs
est nécessaire**



**Augmenter le pouvoir d'achat,
c'est augmenter les salaires,
les pensions et les retraites**

Sommaire

Leur société

- P. 4 ■ Prix du poisson : rien ne l'arrête
- Redevance télé : faire payer les pauvres pour aider les riches
- P. 5 ■ Kadhafi à Paris : les cynisme des uns, l'hypocrisie des autres
- Commerce des armes : bonne année pour les marchands de mort
- P. 6 ■ Laporte propose une heure de sport par jour à l'école. Avec quels moyens ?
- Le bac pro en trois ans : des économies au détriment de la formation des jeunes
- P. 7 ■ Congrès des PME-PMI : c'est toujours Noël pour le patronat
- Justice : longue vie judiciaire pour l'ex-président Chirac
- P. 10 ■ Sur facturation de l'eau, le racket contre les consommateurs
- Emploi : une embellie sur le papier
- P. 11 ■ Gaz et électricité : vers de nouvelles hausses
- Riches : y'a pas que Johnny de l'autre côté du Jura
- p.16 ■ Mayotte : drames de l'immigration et responsabilité de l'État français
- CNE ou pas, le patronat continue à réclamer plus de « flexibilité » de l'emploi

Tribune de la Fraction

P. 6

Dans le monde

- P. 8 et 9 ■ États-Unis : la « plus grande démocratie du monde » et la torture
- Conférence sur le climat à Bali : chaude ambiance
- Italie : quatre ouvriers brûlés vifs dans une usine à Turin
- Turquie : grève victorieuse à Turk Télécom

Dans les entreprises

- P. 12 ■ Convoyeurs de fonds : quel prix pour la vie d'un travailleur
- Gare Saint-Charles Marseille : du bruit dans le champagne
- P. 13 ■ SNCF-RATP : le point sur la situation
- P. 14 ■ Renault Trucks Véniessieux, Renault Flins, Faurecia Beaulieu, Armatix Nevers
- P. 15 ■ Safety Fondettes, URSSAF Montreuil
- Prud'hommes de Strasbourg : le Parlement européen condamné

Une visite qui fait plouf

Le ministre du Travail s'est rendu récemment dans une aciérie de Seine-et-Marne, à Montereau-Fault-Yonne, afin de vérifier l'accueil de la mesure gouvernementale proposant de « monétiser » les jours de RTT, présentée comme l'un des volets du texte sur le pouvoir d'achat.

La scène, filmée par FR3, était édifiante : Xavier Bertrand, coiffé d'un casque anti-bruit, s'appuyant sur l'approbation très mesurée d'un salarié présenté comme « cadre » gagnant 2 500 euros brut par mois, qui apprécierait de pouvoir payer plus vite les traites sur sa maison.

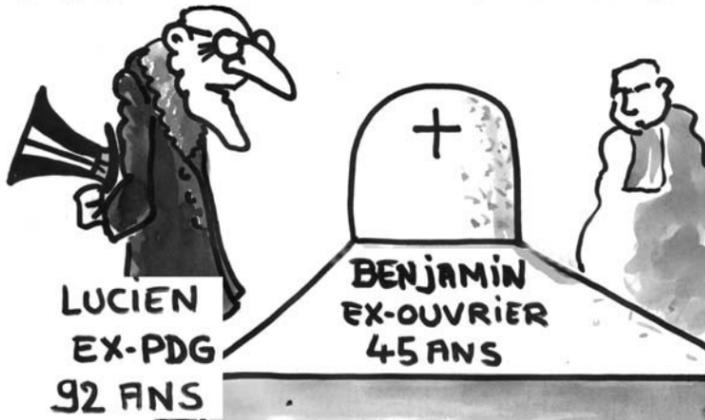
Le commentaire du document insistait sur la petite minorité des 350 salariés qui serait seule intéressée par le paiement des RTT et poursuivait sur les ouvriers, en trois-

huit, qui avaient bien besoin de leur temps libre. L'un d'eux, dépanneur, précisait que « le boulot est pénible », « on cavale beaucoup » et « on a besoin de souffler ». Un représentant CGT résumait l'état d'esprit des ouvriers : « Travailler plus, c'est vivre moins, du fait de la pénibilité du travail dans la métallurgie, chaleur, bruit, poussière, travail de nuit, travail répétitif, autant de facteurs qui réduisent l'espérance de vie des salariés », ajoutant que, pour commencer, cela se traduirait par vingt emplois supprimés.

Le ministre du Travail concluait pourtant : « Oui, ça va marcher, je repars confiant. » Fatigue due au vendredi, trop de bruit dans l'aciérie ou... surdité de classe ?

V.L.

TRAVAILLER PLUS C'EST VIVRE MOINS



Aligner le smic sur le CAC ?

Le 31 décembre, le CAC 40, l'indice de la Bourse de Paris, aura 20 ans. Créé en décembre 1987 en faisant la moyenne du cours des 40 plus grosses actions, il valait 1 000 points. Il en vaut plus de 5 700 aujourd'hui. Le smic à la même époque valait 27,84 F soit 4,24 euros de l'heure

(brut). S'il avait évolué comme l'indice boursier, il vaudrait plus de 24 euros, alors qu'il n'en vaut que 8,44...

Si les salaires évoluaient au même rythme que les profits, le smic devrait être à 3 600 euros par mois.

A.Le.

• Logements sociaux

La pénurie organisée

La pénurie de logements sociaux s'aggrave. Selon le dernier rapport de l'Observatoire des zones urbaines sensibles, sur les 157 projets avallisés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, 28 500 démolitions sont prévues pour seulement 19 800 reconstructions. De plus, alors que la majorité des logements détruits sont de grands appartements, les deux tiers des logements construits

comptent moins de trois pièces.

Mais l'urgence pour ce gouvernement n'est pas de fournir un logement aux trois millions de sans-logis ou mal-logés. Il n'est pas de mettre fin à la flambée des loyers, directement alimentée par la pénurie de logements.

L'urgence pour le gouvernement a été de distribuer cet été 15 milliards d'euros aux plus riches. Cette somme

• La Banque Postale

Du service public à l'usure à grande échelle

La ministre de l'Économie a autorisé lundi 19 novembre La Banque Postale à accorder des crédits à la consommation. C'est un nouveau pas dans la transformation en entreprise rentable, et donc privatisable, de ce qui était un service public.

Ce processus est en cours depuis longtemps à La Poste, et patiemment poursuivi par tous les gouvernements. Mais la ministre actuelle y met un cynisme particulier. En effet, la plupart des neuf millions de détenteurs de compte à La Banque Postale sont des travailleurs et bien souvent des chômeurs, voire des érémites. Les jours où les pensionnés, chômeurs ou « bénéficiaires » des minima sociaux perçoivent leurs allocations, il y a la queue aux guichets pour retirer les vingt ou trente euros nécessaires pour aller faire les courses.

C'est donc aux gens les plus démunis, au moment où ils

sont le plus désemparés, que La Banque Postale va proposer des crédits à la consommation. La ministre le sait si bien qu'elle précise qu'elle a demandé à La Poste « une attention particulière à la protection du consommateur et à la prévention du surendettement ». Mais en matière « d'attention » au consommateur, le plus probable est que La Poste voudra inciter les guichetiers à placer le plus de prêts possible, à faire pression sur les gens qui n'ont plus rien pour qu'ils acceptent un crédit, éventuellement même un crédit... pour rembourser leur crédit.

Évidemment, la motivation de La Poste ne sera pas de rendre service, il s'agit de prêts à intérêts et chacun sait qu'on peut faire de gros bénéfices en prélevant des intérêts sur des petites sommes quand cela concerne des millions de gens.

P.G.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller



Une riposte unie de tous les travailleurs est nécessaire

Après avoir appelé à une grève de 24 heures pour le mercredi 12 décembre à la RATP et le jeudi 13 à la SNCF, la CGT accompagnée de la CGC ont finalement décidé de renoncer, laissant sans voix bon nombre de cheminots et d'agents des transports publics parisiens. Le fait d'avoir refusé de programmer ces grèves le même jour était déjà incompréhensible, mais lever les préavis devenait tout bonnement ridicule même si cela n'étonnait pas bon nombre de cheminots et d'agents de la RATP, qui n'attendaient rien de bon de ces appels divergents lancés par les directions syndicales. Pour ajouter à la cacophonie, SUD-Rail annonçait qu'il proposerait le dépôt d'un préavis à compter du 18 décembre, la CFTC le 17 au soir ; quant à la CFDT c'est le 20 qu'elle appellerait les cheminots à 59 minutes de grève.

Cette dispersion est dans la suite logique de l'attitude des confédérations syndicales qui ont accepté, alors que les cheminots et les travailleurs de la RATP étaient engagés dans une même lutte pour la défense de leurs régimes de retraite, de négocier entreprise par entreprise, c'est-à-dire de les diviser. Ce n'était vraiment pas dans la ligne du « *Tous ensemble* » scandé dans toutes les manifestations, et qui appelle à un mouvement de l'ensemble des travailleurs, du public comme du privé.

Ce sont en effet les retraites de tous les travailleurs qui sont attaquées, pas seulement celles des régimes dits « spéciaux », puisqu'un nouvel allongement du nombre d'annuités nécessaires pour avoir droit à une retraite à taux plein est déjà annoncé pour 2008... et qu'il n'y a aucune raison pour que ça ne continue pas, si les travailleurs n'y mettent pas un coup d'arrêt. En ce qui concerne les retraites, le « travailler plus pour gagner plus » de Sarkozy signifie travailler plus longtemps (si on ne se retrouve pas au chômage avant) pour toucher des retraites de plus en plus faibles.

Tous les travailleurs, qu'ils soient du public ou du privé, ont également les mêmes problèmes de pouvoir d'achat. Et ce ne sont pas les mesures annoncées par le chef de l'État qui les résoudront. Tout ce qu'il a à offrir aux travailleurs, c'est la possibilité (pour ceux qui en bénéficient) de pouvoir toucher plus tôt ce qui leur est dû au titre de la

participation, c'est-à-dire de l'argent qu'ils ont déjà gagné. Et c'est de renoncer aux RTT et aux 35 heures – qui leur laissent un peu de temps pour vivre – à condition que leur patron y trouve son compte et soit d'accord. C'est aussi de sacrifier leurs dimanches si leurs patrons le veulent. Mais alors que toutes les grandes entreprises affichent des bénéfices insolents, le gouvernement n'envisage absolument pas d'augmenter les salaires (pas même le smic qui relève de sa compétence immédiate), les pensions et les retraites.

La France serait pauvre, elle serait même « en faillite » a déclaré il y a peu le Premier ministre, qui prétend qu'il serait impossible de satisfaire les revendications des classes populaires. Mais c'est un mensonge éhonté, car « la France », c'est d'un côté une petite minorité de privilégiés dont la fortune ne cesse de s'accroître et, de l'autre, les millions de travailleurs et de retraités qui vivent de plus en plus mal, l'appauvrissement des uns étant la conséquence de l'enrichissement spectaculaire des autres. Dans cette situation où le grand patronat, avec l'aide de l'État, profite de la crainte du chômage pour s'en prendre aux conditions de vie et de travail de la population laborieuse, la préoccupation d'organisations syndicales vraiment soucieuses de la défense des intérêts des travailleurs, serait d'œuvrer à unifier les luttes de ceux-ci, à préparer une contre-offensive d'ensemble du monde du travail. La dispersion des appels lancés par les directions syndicales, les reculades sans raisons, ne vont évidemment pas dans ce sens-là. Mais en novembre, les cheminots et les agents de la RATP ont su faire la jonction entre leur lutte et celle des fonctionnaires en poursuivant leur grève jusqu'à celle de la Fonction publique, et au-delà. Car indépendamment de ce que veulent les confédérations syndicales, les travailleurs les plus combatifs ont un rôle à jouer pour redonner au monde du travail confiance dans sa force, dans sa capacité à changer le cours des choses.

C'est sur cette capacité des travailleurs à aller au-delà de ce que proposent les directions syndicales qu'il faudra compter à l'avenir et non sur l'absence de volonté affichée par ces dernières, qui s'ingénient à diviser les mouvements alors qu'il faudrait au contraire les unifier.

Arlette LAGUILLER

• Prévisions de croissance...

Pour les revenus de certains !

Lundi 10 décembre, dans une interview aux *Echos*, le Premier ministre François Fillon a revu une nouvelle fois à la baisse ses objectifs de croissance pour cette année, l'évaluant à 1,9 %. Il y a deux mois il parlait encore de 2,25 %, et au printemps le candidat Sarkozy affirmait asseoir son programme économique sur une croissance de 3 %. La façon dont les statistiques gouvernementales évaluent la croissance et surtout la façon dont elles la définissent font que leurs chiffres n'ont qu'une valeur relative. Mais le fait qu'ils doivent être revus à la baisse est tout de même révélateur.

Sarkozy annonçait ainsi que son gouvernement porterait la croissance à 3 % en 2007, au lieu de 2,2 % en 2006. Cette promesse lui servait à justifier son programme économique consistant, pour commencer, à faire des cadeaux aux plus riches. D'après lui, ceux-ci utiliseraient alors cet argent frais pour faire repartir l'activité économique. Toujours selon Sarkozy, cette augmentation de la croissance serait créatrice de travail, sous forme d'heures supplémentaires et d'emplois, ce qui induirait une hausse du pouvoir d'achat des salariés et une diminution spectaculaire

du chômage. La croissance appelant la croissance, l'État pourrait même en profiter pour diminuer son déficit. Un vrai conte de fées !

La première partie du programme a été remplie : les plus riches ont bénéficié dès le mois de juillet d'une réduction d'impôts de quinze milliards. Et ce n'était que le premier wagon d'un train de cadeaux aux grandes fortunes. Mais évidemment la croissance n'est pas répartie pour autant. Entre-temps le pouvoir d'achat des travailleurs, loin d'augmenter, est rongé par la hausse des prix. Le chômage ne diminue que dans les statisti-

ques. Quant au déficit de l'État, il se creuse, et là encore c'est aux travailleurs qu'on présente la note, ne serait-ce que sous la forme de la réduction des budgets des services publics.

Sarkozy et ses semblables savent très bien que les patrons, grands et petits, font ce qu'ils veulent de leur argent, y compris des cadeaux que l'État leur fait. Ils n'ont aucune raison de se servir de leur fortune pour augmenter les salaires, embaucher et investir dans la production, lorsque faire autrement leur rapporte plus et plus vite. La seule croissance qui importe aux bourgeois est celle de leur

fortune, même s'il faut pour l'obtenir appauvrir le reste de la société.

Sarkozy a eu beau déclarer qu'il irait « chercher la croissance avec les dents », ses simagrées ne changent pas la réalité économique. Pour les travailleurs, croissance ou pas croissance, la seule façon d'améliorer leur sort serait de contraindre le patronat à payer des salaires décents, à embaucher, et de contrôler la façon dont il utilise ses capitaux.

Et pour cela, c'est les travailleurs qui devront « montrer les dents ».

Paul GALOIS

• Redevance télé

Faire payer les pauvres pour aider les riches

Les députés UMP ont finalement décidé que les 800 000 personnes âgées de plus de 65 ans et non imposables, qui jusque-là étaient exonérées de la redevance télé, devaient s'en acquitter. Face à l'indignation soulevée par cette décision scandaleuse, ils ont seulement consenti à ne leur réclamer que la moitié de cette redevance pour l'année prochaine seulement, ce qu'ils ont le culot de présenter comme un cadeau.

Pour toutes ces personnes, qui n'ont souvent que la télé comme loisir et comme lien avec le monde extérieur, le paiement de cette redevance, actuel-

lement de 116 euros par an, représentera un prélèvement important sur les ressources dont elles disposent.

À l'origine, il y a la réforme de 2004 qui, en liant la redevance et la taxe d'habitation, fait que des centaines de milliers de personnes, âgées et très modestes pour la plupart d'entre elles, qui étaient jusque-là exonérées de cette redevance, y étaient désormais assujetties. Pour faire avaler la pilule, le gouvernement de l'époque, celui de Raffarin, avait décidé un moratoire de trois ans, devant se terminer en 2007.

Les députés UMP présentent aujourd'hui cette réforme comme incontournable,

comme s'il leur était impossible de revenir en arrière. À croire qu'ils ne font et défont aucune loi ! Et il faut toute l'hypocrisie d'un Jean-François Copé pour affirmer qu'« on ne peut pas augmenter le déficit (de l'État) d'une telle somme ». Or, de l'aveu du rapporteur général du budget, Gilles Carrez, « maintenir ces exonérations coûterait 40 à 60 millions d'euros ». Une somme ridicule, surtout si on la compare à tous les cadeaux fiscaux accordés aux grandes entreprises et aux plus riches. Mais, comme certains députés UMP le défendent, « il faut une égalité de traitement pour tous » !

Roger MEYNIER

• Sécurité en mer

Laissez faire, laissez passer

Dans la Manche, la première tempête de l'hiver, les samedi 9 et dimanche 10 décembre, s'est soldée par le décès d'un marin tombé à la mer, le remorquage de deux cargos en perdition et la perte habituelle de conteneurs et de cargaisons diverses par au moins quatre navires. Si certains marchandises, dont des camions, ont immédiatement coulé à pic, 34 conteneurs et 187 ballots de bois ont été repérés flottant à la dérive et contraignant les bateaux de pêche à un dangereux slalom et à une veille épuisante. Le 7 novembre un porte-conteneurs avait déjà perdu une partie de sa cargaison dans un coup de vent.

Cette série d'accidents en laisse présager de plus graves encore. Ainsi, lors d'une rencontre internationale sur la sécurité en mer, le préfet maritime de l'Atlantique est revenu sur les deux naufrages de porte-conteneurs survenus en octobre 2006 et janvier 2007. Il a également rappelé que, par une nuit de tempête, 150 conteneurs, venus de cinq navires, avaient été retrouvés flottant dans le golfe de Gascogne.

Pour lui, et il doit savoir de quoi il parle, l'accroissement du nombre de porte-conteneurs entrant dans la Manche (10 000 navires par an, transportant 30 millions de boîtes), de leur taille (la prochaine génération mesurera 400 mètres et embarquera 16 000 conteneurs) et de

leur vitesse (plus de 40 km/heure) posera inévitablement de graves problèmes.

Le préfet a souligné que l'arrimage des conteneurs est souvent défectueux et leur contenu souvent inconnu. Donc non seulement de telles boîtes vont continuer à tomber à la mer, menaçant les autres bâtiments, mais les sauveteurs devront les récupérer sans même savoir ce qu'elles contiennent, ni les risques encourus.

Pire encore, en cas d'avarie survenant sur un porte-conteneurs géant, il n'est pas certain que les remorqueurs de haute mer de la Manche soient assez puissants pour entraîner, dans

toutes les conditions, ces énormes bâtiments. Il n'est même pas obligatoire que les porte-conteneurs soient équipés d'un dispositif de remorquage. De plus, en cas d'échouage, il n'y aurait pas dans la zone de grue flottante assez grande pour décharger ces navires.

Le préfet maritime de l'Atlantique, amiral de son métier, est la plus haute autorité de l'État dans la zone considérée... mais il n'en a aucune auprès des armateurs. Le droit de faire des profits prime sur la sécurité publique, en mer comme ailleurs.

Paul GALOIS

• Prix du poisson

rien ne l'arrête !

L'Assemblée a voté le 6 décembre un amendement instaurant une taxe supplémentaire de 2,6 % sur le poisson et les produits de la mer. Il ne manque plus que son adoption par le Sénat.

Cette taxe sera appliquée sur la « première livraison », soit les mareyeurs et la grande distribution, et sur la totalité du marché, y compris donc les 85 % de poisson importé. Elle sera ensuite répercutée sur le prix de détail. Selon les calculs du gouvernement, elle rapporterait entre 50 et 100 millions d'euros qui pourraient être redistribués aux marins-pêcheurs, pour compenser la hausse du prix du gazole.

Les marins-pêcheurs qui avaient manifesté contre le poids dans leur budget d'un carburant cher se satisferont-ils de cette mesure ? Rien n'est moins sûr. D'une part, le flou subsiste dans les modalités de redistribution – par prise en charge de certaines cotisations, par réduction des droits

portuaires ? D'autre part, le prix du gazole, que les pêcheurs considèrent comme impossible à supporter au-delà de 0,30 euro le litre, est susceptible d'augmenter encore, sans que pour autant la nouvelle taxe varie. Le reversement risque en outre de favoriser les plus gros chalutiers. Enfin, rien ne garantit que les artisans pêcheurs voient réellement arriver la subvention, pas plus que les personnes âgées n'avaient vu, en son temps, l'ombre d'un centime de la vignette-auto...

Que reste-t-il de cette future taxe, si ce n'est une augmentation du prix du poisson et de ses dérivés pour les consommateurs, alors que pour beaucoup d'entre eux, il représente déjà un produit cher ? De quoi garder une fois de plus les recommandations diététiques des pouvoirs publics... en travers du gosier.

Viviane LAFFONT



• Contre les heures sup'

Des policiers manifestent

Samedi 8 décembre, des milliers de policiers ont manifesté dans les rues de Paris, criant « officiers en colère » jusque sous les fenêtres du 36 quai des Orfèvres, le siège de la police judiciaire. Beaucoup avaient passé un gilet pare-balles où l'on pouvait lire « ne protège pas des mauvais coups venant (du ministère) de l'Intérieur ».

Ces policiers – trois à quatre mille selon le SNOF (syndicat national des officiers de police)

sur un effectif total de 12 000 – protestent contre les conditions de leur passage au statut de cadre au 1^{er} janvier 2008. De ce fait, ils ne pourront plus se faire payer leurs heures supplémentaires. Ils perdront aussi le jour de récupération accordé pour les week-ends travaillés. Il en sera de même pour leurs heures d'astreinte. Quant aux heures supplémentaires actuellement impayées – le ministère les chiffre à cinq millions et les syndicats à six ou sept millions – le

problème n'est même pas posé et elles risquent de le rester encore longtemps.

En guise de compensation, le gouvernement ne propose aux policiers que des augmentations dérisoires de 17 à 20 euros par an suivant le grade. En gros Michèle Alliot-Marie, la première flic de France, leur demande de « travailler plus pour gagner pareil » comme l'expliquait un de ces policiers. Samedi dernier, les oreilles ont dû siffler aussi à

l'ex-ministre de l'Intérieur, devenu président, qui veut nous faire croire que faire des heures supplémentaires ce serait gagner plus...

Pour les policiers que la droite courtise traditionnellement avec sa surenchère sécuritaire, Sarkozy n'est jamais avare de discours et de Légions d'Honneur à titre posthume qui ne lui coûtent rien. Pour le reste, il y a loin des promesses d'un Sarkozy à leur réalité.

Cédric DUVAL

• Kadhafi à Paris

Le cynisme des uns, l'hypocrisie des autres

La visite officielle en France de Kadhafi a suscité une volée de commentaires indignés, venant non seulement du Parti Socialiste, mais aussi d'une partie de la droite. Il serait paraît-il inconvenant qu'un dictateur soit reçu dans ce temple de la démocratie qu'est le Parlement français ou pénétre à l'Élysée, habité, c'est bien connu, par de blanches colombes.

Que Kadhafi soit un dictateur est un fait indubitable. Mais au nom de quelle démocratie parlent donc ceux qui l'accueillent en le présentant comme un homme cheminant vers le respect des droits de l'homme... et un très respectable client potentiel, comme ceux qui s'indignent si fort de sa visite ? Les droits de l'homme dont ils se gargarisent se résument en fait aux droits des capitalistes d'ici. Ces droits démocratiques, destinés à voiler la dictature du grand capital,

n'ont jamais eu cours sur le continent africain. Ni lorsque la France y régnait directement dans ses colonies, ni depuis qu'elle les a quittées, laissant derrière elle des dictateurs à ses ordres.

Ce ne sont pas des histoires du passé, dont on pourrait partager les torts et qu'on pourrait même regretter, comme Sarkozy l'a fait à Alger la semaine passée en affirmant, cent cinquante ans après les faits, que « la colonisation était contradictoire avec la devise de la République ». C'est l'histoire d'aujourd'hui. Des massacres perpétrés au Rwanda avec la complicité de l'armée française, jusqu'au quarantième anniversaire de la dictature de Bongo, l'homme de Total au Gabon, du soutien apporté au roi du Maroc à celui offert à Kadhafi, l'impérialisme français maintient son influence en Afrique au travers de dictatures sanglantes. Car il n'y a pas d'autre

moyen que la dictature pour faire régner l'ordre dans des pays pillés par les compagnies françaises, alors que la population meurt de faim.

C'est cette richesse venue de l'exploitation de continents entiers qui fait qu'en France, comme dans une poignée d'autres pays d'Occident, subsistent un certain nombre de libertés démocratiques, que des générations de travailleurs ont dû dans le passé imposer par la lutte. Alors que l'inégalité sociale est la règle, le respect des formes plus ou moins démocratiques est un luxe de pays riche. Les politiciens et les moralistes ne peuvent en faire profession que parce que leur système entretient des dictatures féroces, que leurs Kadhafi et consorts se salissent les mains afin que le flot de richesses continue de couler vers les capitalistes français, dont ils sont les serviteurs.

Paul GALOIS



La morale des marchands de mort

Si certains hommes politiques font mine de s'affronter sur les honneurs faits à Kadhafi, ils sont tous d'accord sur un point : il est normal, légitime et même moral de lui vendre des avions Rafale, des blindés, des hélicoptères de combat... à condition de ne pas « dérouler le

tapis rouge » (François Hollande), de « demander des garanties » (Pierre Moscovici).

Ils ne sont pas stupides au point de croire que Kadhafi achète des armes uniquement pour faire des défilés militaires et pour permettre à Dassault de vendre, enfin, des Rafale à

l'exportation. Ces armes sont destinées à être utilisées, en premier lieu contre la population libyenne, éventuellement contre les populations voisines.

Mais lorsqu'il s'agit d'espèces sonnantes, la morale n'a plus cours...

P.G.

Un dictateur qui les arrange bien

De par sa situation géographique, la Libye est un point de départ facile pour traverser la Méditerranée et gagner l'Europe, via la Sicile ou les îles de Lampedusa et de Malte. Aussi l'Union européenne a-t-elle financé Kadhafi pour qu'il tienne le rôle peu reluisant de garde-frontière.

des dizaines de milliers d'émigrés clandestins qui tentent le passage par la Libye sont emprisonnés dans des camps puis renvoyés dans leur pays d'origine. Dans quelles conditions, par quelles méthodes, combien en sont morts ? Aucune enquête n'a été menée dans les prisons et les camps de Kadhafi.

européens sont pour le coup satisfaits de pouvoir compter sur une dictature qui ne s'embarrasse ni de lois, ni de gants pour faire passer aux pauvres le goût des voyages. Et ce fut là un des premiers actes avec lesquels Khadafi trouva grâce aux yeux des nations « démocratiques ».

P.G.

Les grands « démocrates »

Chaque année depuis 2003,

• Commerce des armes

Bonne année pour les fournisseurs d'engins de mort

Comme chaque année, le rapport du ministère de la Défense sur les exportations d'armes a été présenté à l'Assemblée nationale. Jamais ce commerce, au niveau mondial, n'avait atteint un tel niveau, dépassant les 1 000 milliards de dollars en 2006. Cinq pays, qui sont aussi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, qui à ce titre se prétendent les garants de la paix, se partagent 88 % du marché mondial des engins de mort. La France, disons plutôt les Dassault, Thalès, Safran et autres trusts, se place au quatrième rang, fournissant à tous les États du monde des moyens modernes de massacre. Et en particulier aux dictatures des pays pauvres, puisque c'est dans ces pays que les ventes ont le plus

augmenté.

Face aux critiques d'organisations humanitaires qui dénoncent les moyens donnés aux régimes sanguinaires, le ministère de la Défense se fait l'avocat des marchands d'armes en invoquant quatre-vingt-cinq refus de vente. Mais cela fait bien longtemps que les fabricants et les vendeurs ont appris à contourner toutes les réglementations, avec la complicité à peine voilée de leurs gouvernements respectifs. Ils font passer les armes par des pays tiers ou délocalisent leur production dans des pays où la réglementation est encore moins stricte.

Ce n'est quand même pas quelques lois qui vont empêcher les marchands de canons de faire des affaires !

C.D.

• Quand EADS et Airbus veulent délocaliser

Fillon et Lagardère, les deux compères

Après les déclarations du PDG d'Airbus, Louis Gallois, sur la prétendue « obligation » de délocaliser certaines productions du fait du manque à gagner que représente un euro « fort » par rapport au dollar, c'est maintenant au tour d'Arnaud Lagardère, un des principaux actionnaires d'EADS, la maison-mère d'Airbus, de broder sur le même thème. Le dimanche 9 décembre il a affirmé : « Il y aura bien délocalisation hors de la zone euro d'une partie de la fabrication des Airbus... c'est une décision ferme », ajoutant que l'euro fort représente un « danger mortel ». Et sa passion pour la compétition sportive lui a même soufflé une comparaison athlétique : « Quand Boeing fait un 100 mètres, Airbus fait un 110 mètres haies »...

Echos du lundi 9 décembre : « L'État actionnaire fera tout pour dissuader EADS de délocaliser sa production », précisant : « La France et l'Allemagne ont lourdement investi dans Airbus, ce n'est pas pour le voir partir par morceaux vers la zone dollar ». Et Fillon de proposer « d'amplifier les efforts de productivité, mieux aider les sous-traitants et accentuer la pression politique ».

Cela a au moins le mérite de la clarté, c'est sur les travailleurs que Fillon entend faire pression, productivité oblige. Déjà les retards de l'A380 avaient permis de lancer le plan Power 8 de réduction massive d'effectifs (10 000 salariés dans le groupe et chez les sous-traitants). Aujourd'hui, avec les menaces de délocalisation de Gallois et Lagardère, Fillon exigera encore plus de sacrifices des travailleurs d'Airbus.

Entre Fillon et Lagardère, il n'y a même pas l'ombre d'une divergence, ce que Lagardère a très bien exprimé en expliquant que « l'État ne peut aller contre les intérêts à moyen et long terme d'EADS ». On peut ajouter « ni à court terme » d'ailleurs, l'État bourgeois étant directement et uniquement au service des intérêts de tous les grands groupes capitalistes.

En tout cas, un tel handicap n'empêche pas Airbus et ses actionnaires d'être au coude à coude avec Boeing pour la place de numéro 1, avec des carnets de commandes pleins pour plusieurs années, chaque salon aéronautique étant l'occasion d'annoncer des ventes pour des milliards d'euros ou de dollars. Alors Airbus ne court bien sûr aucun « danger mortel ».

Les déclarations de Gallois et Lagardère ont amené le Premier ministre à réagir dans Les

Cédric DUVAL

Municipales 2008 : un tournant politique que rien ne justifie

Le congrès de Lutte Ouvrière a statué, entre autres, sur les orientations de notre organisation quant aux prochaines élections municipales. Pour reprendre le communiqué du 3 décembre de notre porte-parole, Arlette Laguiller, « Le congrès a, par ailleurs, approuvé le fait de discuter de participations éventuelles sur des listes de gauche. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, c'est loin d'être uniquement avec le Parti socialiste, mais c'est avant tout avec des listes unitaires de la gauche pour résister à la droite, voire pour gagner des municipalités sur elle. Cette attitude est nouvelle, certes, mais la possibilité de l'envisager n'est pas nouvelle. (...) ».

La Fraction s'est prononcée contre cette orientation.

« Attitude nouvelle » ? C'est le moins qu'on puisse dire, quand notre organisation a acquis son crédit sur une indépendance politique complète à l'égard des partis de la gauche. Et ce, aussi bien quand ces partis étaient au gouvernement, que lorsqu'ils s'approprièrent, ensemble ou séparément, à y retourner. Evidemment personne n'est contre la « nouveauté », à condition que cette nouveauté soit justifiée par un changement soit de la situation... soit de cette gauche.

Or, il s'agirait maintenant de participer à « des listes unitaires de la gauche pour résister à la droite ». La situation a-t-elle à ce point changé par rapport à il y a six mois quand, dans la *Lutte de Classe* n°105 de mai-juin dernier, notre majorité raillait à juste titre des partis de gauche qui, au nom de « la résistance » à Sarkozy, n'avaient d'autres perspectives « à l'issue d'une élection [qu'] une autre élection », passant ainsi sous silence la préparation nécessaire d'une riposte du monde du travail ?

« Mais il se trouve que, lors d'élections municipales précédentes, le Parti socialiste et le Parti communiste étaient au gouvernement et s'y comportaient comme la droite aujourd'hui, ce que nous ne voulions pas cautionner », dit le même communiqué. Certes, la gauche n'est actuellement pas au gouvernement. Mais le PS ne se « comporte-t-il pas aujourd'hui comme la droite », sans la moindre velléité de prendre part ou même d'aider à la contestation sociale à l'égard de la politique de Sarkozy ? À la veille et pendant la grève des cheminots, le PS ne déclarait-il pas approuver la réforme de leurs retraites, donnant même des conseils de méthode à Sarkozy pour mieux la faire passer ? En quoi cette gauche-là a-t-elle changé depuis 2001 qui justifierait aujourd'hui de la cautionner ?

Aux yeux de cette partie du monde du travail désireuse de se défendre contre les attaques gouvernementales, la gauche n'est jamais apparue aussi détestable. Pour l'autre partie, qui a encore des illusions dans la gauche, l'alliance de Lutte Ouvrière à l'ex gauche plurielle ne

Une orientation sans la Fraction

Les camarades de la Fraction, qui se sont largement exprimés, en notre sein et publiquement, avant et pendant notre congrès sur ce sujet, éprouvent le besoin de continuer cette discussion. Sans doute pour montrer qu'ils se rapprochent de plus en plus de la LCR et de sa politique.

Notons que la LCR, dont la politique est chère à leur cœur, a appelé systématiquement depuis au moins les municipales de 1983 à voter pour la gauche là où la LCR ne présentait pas de liste avec ou sans LO. De même, au deuxième tour, de voter systématiquement pour la gauche quand elle ne fusionnait pas ses listes avec le PC et le PS alors au gouvernement.

Nous avons effectivement, dans la LDC en mai-juin dernier, raillé ceux qui se réclamaient de « la résistance » à Sarkozy mais ce n'étaient pas « les partis de gauche » comme affirmé dans ce texte mais le Parti Communiste et la LCR. Quelle pudeur empêche donc nos camarades de préciser cela ?

Sur le fond, ils reprochent au PS et au PC de « passer sous silence la préparation nécessaire d'une riposte du monde du travail ». Ils prétendent donc qu'on pourrait attendre cela du parti de Hollande ? C'est, pour le moins, essayer de faire croire au Père Noël. Il est vrai que c'est le moment ! Et, plus loin : « Certes, la gauche n'est actuellement pas au gouvernement mais le Parti Socialiste ne se comporte-t-il pas aujourd'hui comme la droite, sans la moindre velléité de prendre part ou même d'aider à la contestation sociale à l'égard de la politique de

pourra que semer encore plus d'illusions et de confusion.

Roger Girardot écrivait dans *Lutte Ouvrière* du 22 novembre dernier : « nous ne voulons pas que, dans la situation politique actuelle, nos listes puissent nuire aux listes de gauche (...) Nous ne faisons pas cela pour avoir des élus car, des élus, nous pouvons en avoir en nous présentant indépendamment comme en 2001. »

Nous avons toujours estimé que la gauche n'avait jamais eu besoin de Lutte Ouvrière pour se nuire à soi-même. Lutte Ouvrière n'a jusqu'ici jamais cédé au chantage qui consistait à l'accuser (elle et toute l'extrême gauche) de « nuire à la gauche », ou en d'autres termes de « faire le jeu de la droite ».

Ensuite, de deux choses l'une : ou bien « nous ne faisons pas cela pour avoir des élus » et alors rien ne justifie dans la situation actuelle un tel virage vers un accord au premier tour avec « les listes unitaires de la gauche », ou bien nous pensons que cette tactique permettra d'obtenir plus de sièges dans les municipalités, et alors, que nous le voulions ou non, nous apparaîtrons tenant plus à ces sièges qu'à notre programme. Cela ne nuira certes pas à la gauche, mais à la crédibilité de notre organisation, à coup sûr.

Les catastrophes comme la misère, le chômage, les licenciements et les bas salaires ne peuvent pas être affrontées sur le seul terrain local. Défendre de façon intransigeante les intérêts du camp des travailleurs dans les municipalités implique que nous puissions l'affirmer par un programme politique clair de défense des intérêts des travailleurs à l'échelle nationale, ce qui est impossible dans le cadre de « listes unitaires de la gauche ».

Ce programme exige que l'extrême gauche, à commencer par Lutte ouvrière, ne disparaisse pas dans la gauche traditionnelle. Les seuls partenaires possibles pour porter ce programme et avoir des élus, sont à chercher non pas auprès de la gauche gouvernementale, mais auprès de l'extrême gauche, à commencer par la LCR, sur les bases les plus claires possibles. C'est-à-dire, par exemple, certainement pas sur des listes à l'intitulé flou et ambigu, tel que « 100 % à gauche », ou qui privilégieraient des revendications locales au détriment de notre programme national.

L'intervention sur le terrain électoral n'est pas la priorité des révolutionnaires. Surtout dans les circonstances actuelles où les travailleurs sont attaqués de toutes parts. Mais puisqu'il y a campagne électorale et qu'elle fait partie des combats politiques nécessaires, nous devons faire en sorte qu'elle aide et contribue à notre intervention sur le terrain essentiel des luttes de classe.

La Fraction L'Étincelle de Lutte Ouvrière

Sarkozy ? » Ils espèrent donc que le Parti Socialiste pourrait aider à la contestation sociale ? Mais l'a-t-il jamais fait ?

Et d'ajouter : « En quoi cette gauche-là a-t-elle changé depuis 2001 ? »

Sur le fond, elle n'a pas changé mais en 2001, elle était au pouvoir. Les attaques contre les travailleurs, c'était elle. Le blocage des salaires, c'était elle, et pas la droite. Les injures envers les grévistes maghrébins de Citroën Aulnay, c'était le Premier ministre socialiste, Mauroy et pas Sarkozy. Ils n'ont plus, depuis cinq ans, l'occasion de faire et de dire ces choses-là et l'électorat populaire le ressent ainsi en préférant la gauche à la droite, et c'est à lui que nous pensons.

Nous avons appelé à voter Mitterrand en 1974, en 1981 et nous avons appelé à voter Ségolène Royal en 2007, avec l'assentiment et le soutien de nos camarades de la Fraction. Veulent-ils nous faire croire que le parti de Guy Mollet et de Mitterrand était plus à gauche que le PS d'aujourd'hui ? Pourtant Mitterrand était un homme de droite maquillé grossièrement en leader de gauche. N'était-il pas pire d'avoir appelé à le soutenir ainsi que Royal que de participer à un Conseil municipal qui n'a aucune responsabilité dans le chômage, la crise du logement, les licenciements et les bas salaires mais qui, par contre, peut faire pas mal de choses qu'une municipalité de droite ne fait pas ?

La rédaction de Lutte Ouvrière

Leur société

Laporte propose une heure de sport par jour à l'école, avec quels moyens ?

Le secrétaire d'État aux Sports, Bernard Laporte, voudrait instaurer dès l'an prochain une heure de sport par jour dès le primaire, ce qui porterait l'horaire hebdomadaire consacré à l'éducation physique et sportive (EPS) à quatre heures au lieu de trois.

L'intention est louable, mais c'est à se demander si Bernard Laporte est bien au courant des pratiques de son gouvernement qui rogne sur tous les budgets en matière d'éducation...

Dans le primaire, où l'EPS est assurée par les instituteurs, aucun moyen supplémentaire n'a été proposé par le secrétaire d'État, ni en personnel, afin de ne pas rallonger les horaires des enseignants, ni en locaux ou en équipements supplémentaires.

Dans le secondaire, collèges et lycées, on constate au contraire que, parmi les attaques du gouvernement visant à réduire le nombre d'enseignants, l'EPS

figure en première ligne. Cela s'est fait, comme dans l'ensemble de la Fonction publique, par le non-remplacement de tous les départs à la retraite. Ainsi, en 2006, seuls 415 postes ont été ouverts aux concours pour 1 200 à 1 300 départs. Mais surtout, la réduction des postes est liée à la suppression des heures d'Association sportive, qui permettait essentiellement aux jeunes des quartiers défavorisés de pratiquer un sport, quand leurs familles n'ont pas les moyens de les inscrire dans un club privé.

Les enseignants d'EPS se sont fortement mobilisés l'an dernier, et à plusieurs reprises, pour s'opposer à la baisse de leurs effectifs, donc des horaires consacrés au sport. S'ils prennent Bernard Laporte au mot et réclament ce que le gouvernement a supprimé, il va y avoir du sport !

Marianne LAMIRAL

Le bac pro en trois ans

Des économies au détriment de la formation des jeunes

Dans plusieurs académies où le rectorat a annoncé ses projets de réforme du baccalauréat professionnel, la protestation s'est aussitôt élevée et elle continue à s'amplifier. Depuis la fin novembre, grèves et manifestations d'élèves et d'enseignants des lycées professionnels se multiplient, en Bretagne, en Alsace, dans les académies d'Aix-Marseille, de Nice, de Toulouse, de Gironde, de la région parisienne, etc. Des préavis de grève ont été déposés dans différents départements, où des assemblées générales et des manifestations sont prévues jusqu'aux vacances scolaires.

Fin octobre, Darcos, le ministre de l'Éducation nationale, avait envoyé une note aux recteurs d'académie afin qu'ils amorcent, dès la rentrée prochaine, la réforme du baccalauréat professionnel. Celui-ci ne serait plus préparé en quatre ans comme c'est le cas aujourd'hui dans les lycées professionnels, mais en trois ans.

Ces établissements accueillent les élèves qui sortent du collège pour suivre une formation professionnelle débouchant au bout de deux ans sur un BEP ou, pour ceux qui continuent deux ans de plus, sur un bac professionnel. Ce dernier diplôme s'obtient donc en quatre ans. La réforme envisagée du bac professionnel comporterait une refonte des diplômes : le BEP disparaîtrait dans la plupart des filières professionnelles et il ne resterait donc que le « bac pro » préparé en trois ans.

Pas gêné, le ministre explique que les élèves du professionnel se sentiront ainsi à égalité avec les lycéens du géné-

ral ! Mais pour Darcos, cela signifie une année scolaire économisée par élève.

La préparation du bac pro en trois ans est expérimentée dans certains établissements et, d'après l'inspecteur chargé du dossier, les résultats sont mitigés. Qu'importe à Darcos, il faut que dès la prochaine rentrée 45 000 élèves, soit 25 % de ceux qui entrent en lycée professionnel, entament un bac pro en trois ans, l'objectif étant d'atteindre 80 % en 2010.

Cette réforme risque de laisser en chemin bon nombre d'élèves pour qui cette « année supplémentaire » permettrait de combler des lacunes ou tout simplement de prendre de l'assurance. Ce sera d'autant plus difficile désormais que le bac pro en trois ans signifie 102 heures en moins de cours de français-histoire-géographie et 612 heures en moins dans les matières professionnelles. Comme si cela ne suffisait pas, le ministère n'exclut pas de faire passer les effectifs à 30 élèves par classe là où ils sont 24 aujourd'hui. Et après cela, nos gouvernants viendront nous expliquer que si les jeunes ne trouvent pas d'emploi, c'est parce qu'ils ne sont pas assez formés !

Pour les élèves, c'est un enseignement au rabais et pour les enseignants, une dégradation de leurs conditions d'enseignement, sans parler des menaces de perte d'emploi pour les contractuels et pour les vacataires. Elèves et enseignants ont toutes les raisons d'être mécontents de cette réforme et de s'y opposer.

Hélène GRILLET

• Pouvoir d'achat

Quand la ministre fait le coup du « Il était une fois... »

Dans une interview au *Journal du Dimanche*, Christine Lagarde, la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi a livré tout son contentement des mesures prises par le gouvernement et n'hésite pas à affirmer : « *Mises bout à bout (ces mesures) peuvent représenter un gain en pouvoir d'achat équivalent à un mois de salaire, voire davantage.* »

Pour faire sérieux, elle s'appuie sur une « simulation » faite par ses services : « Une mère célibataire gagnant 1 600 euros par mois et payant un loyer de 600 euros pourra augmenter son pouvoir d'achat d'un montant équivalent en cumulant la prime à la cuve (150 euros), une prime de 460 euros net de son employeur, 4 jours de RTT rachetés (284 euros), les effets de l'indexation des loyers (101 euros) sur l'inflation et une baisse des prix dans la grande distribution (600 euros) consécutive à la réforme de la loi Galland. »

D'abord, pour toucher la prime à la cuve, le personnage de la mère célibataire issu de la fable de Madame Lagarde devrait être non imposable et donc, étant donné son salaire, avoir à charge au moins... trois

enfants. Et puis, il lui faudrait bien sûr se chauffer au fuel dans sa maison individuelle ou au gaz dans son immeuble collectif. Sinon ceinture !

Pour toucher la prime de 460 euros, il faudrait à l'héroïne être employée dans une entreprise de moins de 50 salariés et... que son patron veuille bien la lui

octroyer, car rien, dans les mesures prévues, ne l'y contraint. Pour le paiement des RTT, là-encore il lui faudrait espérer en une bienveillance patronale que rien n'oblige.

Pour ce qui concerne l'économie de 101 euros sur le loyer, liée aux effets de la nouvelle indexation qui, dans le secteur privé, limi-

tera peut-être la hausse mais sans faire baisser le montant, elle relève d'autant plus de l'affabulation qu'il y a fort à parier qu'avec ses trois enfants la mère célibataire, si elle a la chance d'avoir un toit, vit dans un logement social dont le loyer n'est pas assujéti aux mêmes règles de révision.

Enfin, pour les 600 euros économisés grâce à la baisse des prix dans la grande distribution, c'est au mieux un rêve mais, plus sérieusement, c'est un mensonge

pur et simple.

Il faut tout le cynisme et le mépris d'une femme d'affaires qui dirigeait avant sa nomination au gouvernement un des plus gros cabinets d'avocat de la planète où elle émargeait à près d'un million de dollars annuels, pour oser inventer à l'usage des millions de salariés qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois des bobards aussi lamentables !

Sophie GARGAN



Les promesses ce n'est pas ça qui remplit le chariot.

• Congrès des PME-PMI

C'est toujours Noël pour le patronat

Devant des patrons de PME, qui n'ont souvent de petites et de moyennes entreprises que le nom, Sarkozy a joué les Père Noël en leur offrant plusieurs cadeaux de valeur.

L'« imposition forfaitaire annuelle », un impôt calculé sur la base du chiffre d'affaires des entreprises assujétiées à l'impôt sur les sociétés, va disparaître. Conséquences de l'opération, un manque à gagner de 1,6 milliard d'euros pour l'État.

Les « effets de seuil » qui entraînent une augmentation du montant des « prélèvements sociaux » lorsque les effectifs de l'entreprise viennent à dépasser les seuils de dix ou vingt salariés

seront gommés. Autant de moins pour la Sécurité sociale.

Sarkozy a également promis une nouvelle baisse de la taxe professionnelle, cet impôt payé par les entreprises dont la recette va aux collectivités locales, régions, départements et surtout aux communes, dans lesquelles elles ont leurs activités.

Moins de rentrées pour l'État, pour la Sécurité sociale et pour les collectivités territoriales, ce sera encore moins pour les services publics. En revanche, ce sera plus d'argent dans les poches du patronat. On comprend alors que les patrons auxquels s'adressait Sarkozy lui

aient fait une ovation.

Jouant les historiens, Sarkozy a évoqué l'Ancien Régime. « Je ne veux pas que les entreprises soient à la République ce que le tiers-état était à l'Ancien Régime, qui n'avait le droit que de payer les impôts et de ne rien dire ». Où notre historien de pacotille a-t-il vu que le patronat serait le tiers-état d'aujourd'hui ? D'où tient-il que les patrons seraient les derniers des derniers dans l'État ? Alors que tout le monde sait, Sarkozy le premier, que l'État est avant tout à leur service.

Michel ROCCO

Le Figaro magique

Le lendemain de l'interview de Christine Lagarde dans le *Journal du Dimanche*, le quotidien *Le Figaro* titrait dans ses pages intérieures : « Un mois de salaire en plus pour certains salariés, selon Bercy ». Le tour était joué, la fable de la ministre s'était transformée en... « information ».

S.G.

• Justice

Longue vie judiciaire à l'ex-président Chirac !

Chirac a donc été mis en examen pour « détournement de fonds publics ». Alors qu'il était maire de la capitale, il est suspecté d'avoir fait embaucher, entre 1986 et 1995, des dizaines, 35 peut-être, voire davantage, de « chargés de mission » dont les activités réelles n'ont pas eu grand-chose à voir avec les intérêts de la vie municipale : par exemple, ce chauffeur recruté pour conduire un ancien sénateur qui n'avait aucune fonction au sein de la mairie de Paris. Mais quand il s'agissait de proches « de femmes et d'hommes de qualité ayant des compétences nécessaires mais traversant une période difficile » selon ses propres termes, la générosité de Chirac était sans limites. D'autant qu'il s'agissait de l'argent de la collectivité.

L'utilisation illégale de fonds publics à des usages privés est scandaleuse mais elle est de règle dans les cercles du pouvoir politique, comme au sein du monde des affaires. Nombre de notables de la politique confondent leurs biens personnels et l'argent public.

Les responsables de ces

« scandales » considèrent que les lois ne sont pas faites pour eux. D'autant que les poursuites judiciaires sont rares. Celles débouchant sur un procès sont plus rares encore, et les condamnations exceptionnelles. Et il faut vraiment un concours malheureux de circonstances pour que l'un d'entre eux finisse par avoir à répondre à la justice.

L'affaire des « chargés de mission de la ville de Paris » traîne depuis des années, d'autant que Chirac était devenu intouchable, protégé par l'immunité présidentielle.

Le juge qui instruit cette affaire déclare vouloir entendre notre homme qui vient de fêter ses 75 ans, de façon séparée sur chacun des 35 contrats litigieux. À ce train-là, à raison d'une comparution tous les six mois, cela nous mènerait jusqu'en 2024.

Dans ce long marathon judiciaire, on se demande qui, de la justice ou de l'ex-président de la République, abandonnera le premier.

M.R.

• États-Unis

La « plus grande démocratie du monde » et la torture

La CIA, l'agence de renseignement américaine, a détruit en 2005 deux enregistrements vidéo d'interrogatoires musclés effectués en 2002 sur des membres d'Al-Qaïda. L'explication donnée a posteriori, c'est qu'il fallait protéger de représailles possibles d'Al-Qaïda les agents de la CIA que l'on voyait interroger les prisonniers !

Bush a beau répéter que « l'Amérique ne torture pas », « cela va entraîner un scepticisme dans le monde entier sur la manière dont nous traitons les prisonniers et sur le fait de savoir si nous pratiquons la torture ou pas », a déclaré John McCain, l'un des candidats à l'investiture républicaine. C'est bien le moins qu'on puisse dire ! Car si cette affaire met à nouveau en lumière les méthodes musclées utilisées par l'appareil d'État américain, elles sont en fait connues depuis longtemps, y compris de ceux qui jouent les naïfs et font mine de s'indigner aujourd'hui.

En effet les attentats du 11 septembre ont fourni au gouvernement américain un climat propice à imposer dès la fin 2001



toute une série d'atteintes aux libertés individuelles, qui ont été consacrées dans la loi dite « patriote », votée par les Démocrates comme par les Républicains. Non seulement le renforcement du règne de l'arbitraire et la carte blanche donnée aux services secrets ne pouvaient qu'encourager dans l'ombre la pratique de la torture, mais le *Washington Post* a rappelé qu'en 2002 et 2003 la CIA avait organisé trente réunions avec des élus démocrates et républicains pour expliquer les méthodes musclées utilisées contre « les ennemis

combattants ». Ni l'actuelle présidente démocrate de la Chambre, Nancy Pelosi, ni les autres élus n'avaient trouvé à y redire, à une seule exception près.

Les méthodes musclées en question, ainsi officialisées par le silence des élus, consistent à priver de sommeil les prisonniers, à les soumettre à des simulacres de noyade, à les laisser longtemps dans des positions pénibles, à les humilier, à les soumettre à des températures extrêmes... Un ancien officier de la CIA vient de confirmer tout cela à la télévision

américaine et le directeur du renseignement avoue : « Ce n'est pas de la torture mais c'est efficace. » Si certains prisonniers « craquent » paraît-il « en 35 secondes », bien des renseignements obtenus ainsi se sont révélés évidemment complètement faux.

Certes le gouvernement n'a pas réussi à obtenir du Congrès une légis-

lisation en bonne et due forme de ces méthodes, mais cela ne l'a pas empêché de les encourager officieusement. En juillet dernier, sans doute pour se couvrir, le gouvernement a pris un décret interdisant à la CIA de torturer les suspects de terrorisme, « les traitements et punitions cruels, inhumains et dégradants »... mais autorisant les détentions secrètes. Autant dire qu'il s'agit d'une autorisation de fait donnée à la CIA.

Tout cela n'est surprenant que pour ceux qui croient que les

dirigeants des pays dits démocratiques et en particulier ceux de la « plus grande démocratie du monde » sont plus respectueux des libertés individuelles et de la dignité humaine que de vulgaires dictateurs. Ce n'est manifestement pas le cas.

Dominique CHABLIS

• Conférence sur le climat à Bali

Chaude ambiance

L'ONU a réuni à Bali de dix à quinze mille VIP, dont cent trente ministres, des acteurs de cinéma plus glamour et écolos les uns que les autres et quelques vedettes de moindre grandeur. Il s'agit, dix ans après la conférence de Kyoto qui n'a eu aucun résultat, de discuter encore et toujours de la lutte contre le réchauffement climatique. Pour ceux des participants qui penseraient que débattre de l'avenir, peut-être sombre, de la planète est une tâche parfois pénible et souvent démoralisante, l'ONU a cette fois-ci organisé son sommet sur des « plages de rêve ». La conférence se déroule donc dans une ambiance à fois mondaine et festive, propre à aider ces gens-là à la prise de conscience écologique, sans toutefois les faire sombrer dans la morosité.

Pour leur permettre de se concentrer sur leur noble objectif, un nombre suffisant de policiers tient fort heureusement les autochtones de Bali éloignés des lieux de la conférence. Ainsi protégés, débarquant de leurs jets et de leurs limousines climatisées, tous les bons apôtres donnent des interviews au bord des piscines des hôtels de luxe, prédisant l'apocalypse si l'humanité ne change pas radicalement son mode de vie.

Eux-mêmes ont d'ailleurs courageusement montré l'exemple de la frugalité : ils ont tombé la veste de façon à n'utiliser que modérément des climatiseurs et auraient décidé à l'unanimité de boire leur whisky sans glace, pour économiser l'énergie.

Paul GALOIS

• FMI

Heureusement que son dirigeant est socialiste....

Le directeur général du Fonds monétaire international, le socialiste Dominique Strauss-Kahn, a décidé de supprimer 15 % des effectifs de cette institution qu'il qualifie lui-même « d'usine à faire des rapports ». Grâce à ces économies, il espère aussi obtenir le soutien des États-Unis et de l'Union européenne, qui l'autoriseraient à vendre une partie des

stocks d'or du FMI, l'équivalent d'environ 6,6 milliards de dollars, qu'il placerait sur les marchés financiers pour renflouer les caisses de l'organisme qu'il dirige aujourd'hui. Après la suppression de 300 à 400 postes, d'économistes pour l'essentiel, il envisage maintenant d'embaucher un certain nombre de spécialistes de ces marchés financiers.

Le FMI, qui vit des intérêts des prêts consentis à des pays en crise, a vu ses ressources diminuer depuis que de grands débiteurs comme le Brésil ou l'Argentine ont réussi à rembourser leur dette par anticipation. Le racket étant moins rentable, il lui faut maintenant compenser par une participation accrue au casino mondial de la

finance. Contribuer encore un peu plus à alimenter la spéculation et la pagaille dans l'économie mondiale, c'est sans doute cela que Strauss-Kahn appelle « favoriser la croissance et le développement du commerce grâce à la stabilité financière » !

Sylvie MARÉCHAL

• Interdiction des bombes à sous-munitions

De bonnes paroles qui n'engagent à rien

Une conférence internationale sur l'interdiction des bombes à sous-munitions vient de se terminer à Vienne. Ces explosifs largués par avion ou par hélicoptère se décomposent avant de toucher le sol en de multiples petites mines, et sont répandus ainsi sur d'immenses espaces. Ces mines restent, pendant parfois des décennies, susceptibles d'exploser au moindre contact. Ces engins sont étudiés pour ressembler à des objets anodins que des enfants peuvent

ramasser pour jouer avec.

Pendant trois jours, les représentants de cent trente-huit États ont doctement discuté et se sont majoritairement mis d'accord pour soutenir un futur traité d'interdiction d'utilisation de ces engins. Mais on reste loin, même en parole, de la disparition de ce type d'armement. Des pays comme les États-Unis, où de nombreux industriels les produisent, ne se sont même pas donnés la peine d'envoyer un représentant à cette conférence. Et des

pays qui étaient présents et ont voté pour le projet ont souhaité « un traité pas trop contraignant » pour leurs industriels. Pour les uns des exemptions, pour les autres une période de transition, ou encore des dérogations, comme l'a demandé la France, en invoquant le fait que leur production était, elle, plus morale que d'autres car leurs mines useraient de systèmes d'autodestruction, systèmes que les associations humanitaires dénoncent comme inefficaces. Par contre

tous les pays présents se sont dit prêts à « faire des efforts sur l'assistance aux victimes, le déminage » et ce qu'elles appellent « l'éducation des victimes potentielles ».

Ainsi, les puissances qui répandent ces bombes par millions partout dans les zones de conflits osent se présenter comme des protecteurs des populations civiles qui vivent sous la menace permanente, des années après que ces conflits ont cessé. Elles ne font qu'ajouter le cynisme à leur ignominie.

• Italie

Quatre ouvriers brûlés vifs dans une usine à Turin

Patrons assassins !

« Assassins, assassins ». Bien que les syndicats aient voulu un cortège silencieux, les cris fusaient malgré tout dans la manifestation de quelque 20 000 personnes qui a parcouru le centre de Turin lundi 10 décembre. En tête se trouvaient les travailleurs de l'usine Thyssen-Krupp, l'entreprise sidérurgique où quelques jours plus tôt un incendie avait fait plusieurs victimes, révélant les conditions d'insécurité extrême régnant dans cette usine, comme dans de très nombreuses autres.

L'accident s'est produit le 6 décembre, alors que les travailleurs en étaient à la douzième heure de cette équipe de nuit, prolongée en heures supplémentaires en vertu des accords en vigueur. Des étincelles ont surgi, provoquées par le choc de pièces de métal, comme cela est paraît-il fréquent dans ce secteur du laminage. Elles ont provoqué un feu au contact de l'huile, elle-même présente du fait des fuites de l'installation. Les ouvriers ont alors empoigné les extincteurs, seule mesure de sécurité prévue semble-t-il dans cet atelier. Mais ceux-ci se sont révélés inutilisa-

bles. La lance à eau ne fonctionnant pas non plus, en quelques minutes d'énormes flammes ont enveloppé les ouvriers. Le téléphone d'appel d'urgence étant hors service, les ateliers voisins et les secours n'ont pu être appelés qu'avec retard. Il a fallu alors plusieurs heures aux pompiers pour éteindre l'incendie.

Quatre ouvriers sont morts brûlés et, le 10 décembre, trois autres luttent encore contre la mort.

L'usine Thyssen-Krupp est l'ancienne usine Fiat Ferriere, qui produisait auparavant uniquement pour le trust Fiat. Restructurée, vidée d'une grande partie de son personnel, son département d'aciers spéciaux repris par le trust allemand Thyssen est maintenant en attente d'être transféré à Terni, dans le centre de l'Italie. À la vétusté des installations s'ajoute le fait que, de toute évidence, la direction ne souhaitait faire aucune dépense pour cette usine en attente de fermeture. Cela ne l'empêchait pas d'y faire produire le plus possible et de prolonger la durée des équipes jusqu'à douze heures.

Questionné par la presse au sujet de l'état des extincteurs, le



La manifestation du 10 décembre à Turin.

chef du personnel a eu l'audace de renvoyer la faute sur les ouvriers, déclarant que c'était à eux de veiller à les recharger. Cet aveu qu'aucun service de sécurité n'était réellement prévu dans cette usine dangereuse a soulevé l'indignation. Mais le cas de la Thyssen-Krupp n'est pas isolé. Le nombre d'accidents mortels du travail est particulièrement élevé en Italie, puisqu'il a été de 1 302 en 2006. Les « morts blanches », comme les appellent les journaux, sont nombreuses dans le secteur du bâtiment, mais pas seulement. La précarité et la sous-traitance généralisées, la négligence d'employeurs soucieux d'utiliser des installations usées jusqu'à la corde, ont souvent des conséquences mortelles.

L'accident de la Thyssen-

Krupp a soulevé suffisamment d'émotion pour que les syndicats appellent les travailleurs de la métallurgie de la région turinoise à huit heures de grève lundi 10 décembre, et les autres secteurs tout juste à deux heures pour pouvoir se joindre au cortège. Les directions syndicales elles-mêmes ne sont pas exemptes de responsabilités, et bon nombre d'ouvriers le savent bien, comme l'ont prouvé les cris de « Vendus, vendus » qui ont accueilli les discours des leaders syndicaux au terme du cortège du 10 décembre. La concertation avec le patronat, la signature d'accords avec celui-ci autorisant les heures supplémentaires et prévoyant l'augmentation de la productivité, ont évidemment des conséquences. Ils dissuadent

même les militants syndicaux, à la base, d'agir pour faire respecter des conditions élémentaires de sécurité. Les travailleurs ont ainsi le sentiment justifié de devoir mourir au travail victimes d'une complicité généralisée, et criminelle, qui englobe les autorités, le patronat, mais aussi les grandes confédérations syndicales.

Après le drame de Thyssen-Krupp, le gouvernement et même le président de la République y ont été de leurs déclarations et ont promis de nouvelles mesures. Mais ce qui est en accusation, c'est un système où domine la loi du profit et où, de plus en plus, les patrons se sentent les mains libres pour faire fonctionner leurs usines au mépris le plus total de la vie de leurs ouvriers.

• Turquie

Grève victorieuse à Türk Telekom



Lors de la grève de Türk Telekom.

Jeudi 29 novembre, après une grève de 44 jours, les 25 600 travailleurs de la société de télécommunications Türk Telekom ont obtenu la plupart de leurs revendications.

Début 2005, Türk Telekom a été privatisé. La société acquise, officiellement la société Oger, appartient à la famille libanaise Hariri, elle-même associée à des capitaux d'Arabie saoudite.

Le nouveau patron n'a pas attendu longtemps pour passer à l'offensive contre les travailleurs. Presque 10 000 d'entre eux ont été transférés à des sociétés sous-traitantes, perdant la plupart des garanties.

À la suite de cela les statuts et les salaires ont changé, multipliant les divisions entre les différentes catégories et à l'intérieur d'une même catégorie. Le patron

a poussé les travailleurs à se désinscrire du syndicat, qui fonctionne en Turquie selon le système américain et doit représenter plus de 50 % du personnel pour être reconnu. Au passage un salaire de 1 400 livres turques (820 euros) était accordé à ceux qui acceptaient de quitter le syndicat, alors que le montant standard des salaires était de 800 livres (470 euros).

La direction du syndicat a dû appeler à la grève, réclamant l'arrêt de ce processus de désyndicalisation et des discriminations salariales et l'annulation des nouvelles mesures de flexibilité. Une grande campagne de presse a alors commencé contre ce mouvement, affirmant même que les téléphones des ministres seraient coupés ou que les chaînes de télévision cesseraient d'émettre.

Les travailleurs n'en ont pas moins arrêté le travail durant 44 jours à partir de la mi-octobre. Les 10 000 employés désormais rattachés aux sociétés sous-trai-

tantes, eux, n'avaient pas le droit de se joindre à la grève et ont donc continué le travail, réparant par exemple les pannes. Durant tout ce temps, la presse et la police ont exercé des pressions. Ce sont d'abord 42 travailleurs et syndicalistes qui ont été arrêtés, puis ensuite 12, puis encore 7 dans différentes villes comme Istanbul, Diyarbakir, Tunceli, sous l'accusation de sabotage ; 4 autres ont été licenciés.

Malgré l'attitude passive des dirigeants syndicaux, qui n'avaient pas vraiment préparé les travailleurs à la grève, ceux-ci se sont mobilisés pour la défendre, alors que tous les jours les chaînes de télévision les accusaient de sabotage. Les conséquences de la grève ont commencé à se faire sentir. Finalement, une société sous-traitante ayant arraché accidentellement les câbles de fibres optiques qui alimentaient la Bourse, celle-ci a été paralysée pendant une journée entière. Décidément, l'affaire devenait grave !

Il a fallu cette perturbation de la Bourse pour que le gouvernement intervienne, faisant pression sur le patron pour qu'il accepte la plupart des revendications des grévistes. D'après les accords signés, les travailleurs ont obtenu 10 % d'augmentation pour la première année et 6,5 % pour la deuxième année. Fait plus important, le patron a accepté de mettre fin aux discriminations salariales, accepté que tous les travailleurs, et même les futurs embauchés, gardent leur affiliation syndicale. Il a également accepté de réintégrer les travailleurs licenciés et de verser à tous une prime exceptionnelle de 200 livres (117 euros).

L'accord a été signé par le syndicat sans consulter les travailleurs, mais la grève n'en reste pas moins un succès pour les grévistes. Tant pis pour le patron, pour sa bourse et même pour la Bourse.

Julien SILVA

• Clermont (Oise)

Les habitants sous la coupe de la Lyonnaise des eaux

En catimini et sans débat, les responsables de la Communauté de communes du Clermontois, qui compte 24 communes et regroupe 25 000 habitants, se préparent à renouveler la gestion du service de l'eau à la Lyonnaise des eaux.

Après avoir été en régie publique, le service de l'eau a été confié pour un seul contrat de trente ans, à la Lyonnaise des eaux. Résultat : le prix de l'eau est aujourd'hui un des plus chers de France, à 4,11 euros le m³. En France la moyenne est de 2,92 euros le m³, et à 12 kilomè-

tres de là, dans le bassin creillois, la Lyonnaise des eaux n'a pas osé le mettre au-dessus de 3,18 euros le m³. Et à ce prix là les bénéficiaires de la compagnie étaient déjà confortables.

Alors que le contrat venait à échéance au début 2008, les représentants du Parti Com-

muniste Français, de la CGT et de Lutte Ouvrière se sont mis d'accord pour réclamer la mise en place d'un service public de l'eau et donc la fin du racket des consommateurs par la Lyonnaise. Un tract commun a été diffusé et une conférence de presse s'est tenue. Interpellé sur le sujet dans des réunions de quartiers, le maire PS de Clermont s'est même prononcé pour le retour à une régie publique.

Mais il faut croire que le lobby de la Lyonnaise est puissant, car tout s'est précipité. Finalement, les responsables de la Communauté ont retiré à la dernière minute l'examen de ce point et décidé de convoquer une séance extraordinaire le 13 décembre en vue de confier à nouveau pour dix, vingt ou trente ans (on ne le sait pas encore) la gestion du service de l'eau à la Lyonnaise des eaux.

Ceux qui ont pris cette déci-

sion pensent peut-être que les fêtes de fin d'année feront oublier l'opération. Que non ! À chaque facture la population aura au contraire l'occasion de méditer sur le comportement de ceux qui la livrent à l'appât sans limite de cette compagnie.

Correspondant LO

• Surfacturation de l'eau

Le racket contre les consommateurs

L'enquête faite par la revue *Que Choisir* à propos des surprofits engrangés par les compagnies privées de distribution de l'eau a suscité des protestations indignées des industriels du secteur, mais aussi du gouvernement qui, le 20 novembre, a volé au secours des pauvres milliardaires de Veolia, Suez-Lyonnaise des eaux et Saur, les trois compagnies qui contrôlent plus de 60 % de la distribution de l'eau dans le pays.

Que Choisir, dans son enquête, aboutissait à la conclusion que ces opérateurs s'attribuaient des marges de 50 %. La moitié de ce qui est payé sur chaque facture par les consommateurs, tous frais déduits, irait donc dans la poche des actionnaires de ces trois compagnies. De plus, *Que Choisir* constatait que les comptes de ces entreprises étaient totalement opaques et rendaient tout contrôle véritable impossible. Pourtant ces sociétés, quand elles traitent et distribuent l'eau, ne le

font que par délégation des collectivités locales qui leur confient ainsi une mission de service public.

En revanche certaines collectivités assurent elles-mêmes la distribution de l'eau, en régie publique, en décidant de la reprendre parfois au privé, ce dont les habitants bénéficient. Les chiffres publiés à l'échelle nationale font apparaître que Veolia, la Lyonnaise et la Saur, qui se partagent le marché privé de la distribution de l'eau, facturent cette eau 40 % plus cher

que les régies publiques, ces dernières assurant 30 % de cette distribution.

Le syndicat qui regroupe Veolia, Lyonnaise des eaux et Saur, a déclaré que leur marge n'était « que » de 7 % du montant total des factures et qu'il suffisait pour le vérifier de se rapporter aux documents que ces compagnies consentent à donner aux collectivités leur ayant confié ces marchés. Mais, comme l'a fait remarquer *Que Choisir*, les documents transmis sont muets sur l'essentiel. C'est justement en partant des comptabilités réelles et complètes, que certaines collectivités avaient accepté de lui transmettre, que la revue avait pu reconstituer la surfacturation massive pratiquée par ces sociétés et les bénéfi-

ces fantastiques faits par ces dernières sur le dos des consommateurs.

Le gouvernement, par la voix du ministre de l'Écologie, s'est donc senti obligé de venir au secours des trusts de l'eau en déclarant que « l'absence de données homogènes accroît le risque d'interprétations divergentes » et en ajoutant : « Le prix de l'eau ne peut être uniforme. » La seule chose qui est uniforme, c'est l'augmentation des bénéfices des protégés du gouvernement : ainsi Suez-Lyonnaise des eaux comme Veolia ont annoncé pour 2007 une nouvelle augmentation de leurs bénéfices, pourtant déjà très conséquents, de 11 %.

Paul SOREL

• Bassin creillois (Oise)

Tribunal, poste, hôpitaux... les services publics mis à mal

Le bassin creillois, avec Creil, Nogent, Montataire, Villers-Saint-Paul et toutes les communes environnantes, est la première agglomération du département avec plus de 120 000 habitants. C'est aussi la plus populaire. C'est sans doute ce qui explique que les pouvoirs publics n'ont aucun scrupule à y mettre en pièce les services publics vitaux pour la population.

Le dernier exemple a été l'annonce de la fermeture du tribunal d'instance de Creil pour le regrouper avec celui de Senlis. Mais pourquoi ce déplacement à Senlis, petite bourgade très bourgeoise d'un peu plus de 10 000 habitants, distante de 15 à 20 kilomètres selon les communes ?

La présidente du tribunal de Senlis, interviewée sur cette fermeture, a eu ce mot définitif : « *Eh bien Senlis n'est pas si loin.* » Elle devrait pourtant savoir que Senlis, dépourvu de liaisons régulières de transports collectifs, est inaccessible à beaucoup.

Le même mépris envers les

populations des milieux modestes s'affiche dans les autres domaines. Les bureaux de poste ont vu leurs horaires d'ouverture successivement réduits de plusieurs heures par jour. Ainsi, des bureaux de quartiers populaires où habitent des milliers de personnes ferment maintenant avant 18 heures, rendant leur accès impossible à beaucoup.

Quant à l'hôpital de Creil, dont les urgences voient en permanence des dizaines de personnes obligées de patienter des heures avant d'être prises en

charge, il est aujourd'hui officiellement en déficit, du fait des nouveaux modes de tarification. Il sera peut-être obligé de subir une cure d'austérité, alors qu'il aurait besoin tout de suite de moyens matériels et humains supplémentaires.

Ce qui est plus révoltant, c'est que cette mise à mal de la vie quotidienne de toute une partie de la population n'est programmée que pour redistribuer l'argent public et celui des assurés sociaux aux patrons et aux classes riches.

P.S.

• Emploi

Une embellie... sur le papier

Selon l'Insee, la baisse du chômage se poursuit, le taux de chômeurs s'établissant à 7,9 % de la population en France métropolitaine. Il n'en fallait pas plus pour que la ministre de l'Emploi, Christine Lagarde, s'en félicite, soulignant que c'est la première fois depuis le 3^e trimestre 2002 que ce taux repasse sous la barre des 8 %.

La réalité est pourtant loin de ce « Tout va très bien, madame la marquise ». D'abord parce que ce sont 2,2 millions de personnes qui sont ainsi officiellement privées d'un emploi, auxquelles il faut ajouter tous les chômeurs qui, parce qu'ils ont été radiés, dissuadés de s'inscrire ou parce qu'ils ne remplissent pas les conditions pour être indemnisés, ne sont pas pris en compte. Ensuite parce que ces statistiques excluent les quatre départements d'outre-mer, où le chômage atteint plus de 30 % de la population active.

Autre manière de dissimuler la réalité, les emplois à temps partiel. Ce sont ainsi 1,4 million de personnes qui se voient imposer un temps partiel... et les salaires de misère qui vont avec. Comme le relève d'ailleurs l'institut des statistiques, cette catégorie de travailleurs « *augmente depuis début 2006, soit depuis le début de la baisse du chômage* ».

En fait, loin de s'améliorer comme le prétendent Sarkozy et ses ministres, la situation des travailleurs ne cesse de s'aggraver. Et ce ne sont pas les responsables des Restos du cœur, qui laissent penser le contraire, eux qui à la veille de leur 23^e campagne notent une augmentation de 10 % de la fréquentation de leurs centres au cours des deux dernières saisons.

Roger MEYNIER

• Gaz et électricité

Vers de nouvelles hausses

La hausse prévue du prix du gaz pour les particuliers serait de 3,5 %. Gaz de France, comme à son habitude, réclamait nettement plus. L'augmentation pourra donc paraître modérée. Mais, même modérée, elle est injustifiée.

Gaz de France, il est vrai, achète à des fournisseurs étrangers tout le gaz qu'il vend. Et le prix du gaz est indexé, on le sait, sur celui du pétrole. Mais GDF achète en dollars et vend, en France du moins, en euros, ce qui compense en grande partie la hausse. D'autre part, malgré toutes ses jérémiades sur le manque à gagner que lui impose l'État en modérant les hausses qu'il demande, GDF réalise de coquets bénéfices : 1,74 milliard d'euros en 2005, et 2,3 milliards en 2006.

Alors, comme le réclament certains syndicalistes de GDF, ce n'est pas une hausse qu'il devrait y avoir, mais une baisse des tarifs.

D'autre part, le gouvernement avait pris un arrêté, fin 2005, afin de reporter la hausse des tarifs du gaz, prévue normalement au 1^{er} janvier, jusqu'après l'hiver. Entendez : après les élections municipales.

Mais la société indépendante, et marginale, Poweo, qui tente tant bien que mal de vendre du gaz en concurrençant GDF, avait porté plainte contre cet arrêté qui entraînait pour elle « une marge négative ». Et elle vient d'obtenir gain de cause

auprès du Conseil d'État.

La hausse aura donc bien lieu à la date prévue. Et le gouvernement doit jongler entre des impératifs contradictoires. D'une part il tente de limiter la hausse pour ne pas trop mécontenter les électeurs, en cette période où l'on parle tant du pouvoir d'achat. D'autre part il veut quand même permettre à GDF de continuer à afficher de copieux bénéfices, surtout au moment où sa fusion avec Suez devrait devenir effective.

Parallèlement, pour l'électricité aussi des augmentations de tarifs se dessinent.

Une petite société indépendante, Direct Energie, s'était plainte auprès du Conseil de la concurrence. Car EDF lui vend, comme elle s'y était engagée, de l'électricité en gros, mais à un tarif jugé trop élevé. Du coup Direct Energie ne peut pas revendre cette électricité sur le marché libre à des tarifs permettant de concurrencer les tarifs analogues d'EDF.

Eh bien le Conseil de la concurrence a jugé qu'il y avait de la part d'EDF un « abus de position dominante ». Et au nom du respect de la concurrence, EDF va devoir vendre moins cher son électricité à son concurrent afin que celui-ci puisse la concurrencer ! Cela fait partie des beautés de l'économie de marché.

André VICTOR

• Cour des comptes

Les collectivités territoriales, vaches à lait des entreprises privées

La Cour des comptes a dénoncé le gaspillage des aides des collectivités territoriales accordées à des entreprises privées. Selon son constat, les départements, les régions, les communes distribueraient par an près de 6 milliards d'euros d'aides aux entreprises, par le biais de 5 000 régimes d'aides différents ! Les collectivités locales subventionnent en effet des aménagements d'infrastructures ou encore des équipements touristiques dont l'objectif affiché est d'attirer les entreprises dans leur région.

Ces milliards, censés « développer l'économie » et donc créer des emplois, s'éva-

nouissent le plus souvent dans les caisses des entreprises, sans que les collectivités locales se soient dotées des moyens de vérifier la façon dont elles sont utilisées.

Ce dispositif d'aides et de subventions est d'ailleurs si complexe que même les spécialistes de la Cour des comptes y perdent leur latin et demandent sa simplification. Cette enquête montre que les entreprises qui touchent les aides et les subventions ne créent pas, ou très peu, d'emplois. Certaines disparaissent tout simplement quelques années après en avoir bénéficié. Ainsi, dans une région, sur trente-neuf entreprises qui avaient touché plus de 900 000 euros de primes

régionales à la création d'entreprises en 2000, onze avaient mis la clef sous la porte en 2005. Dans une autre région, près de 50 % des entreprises subventionnées ne remplissaient pas les critères établis par les collectivités locales pour avoir droit à ces aides.

Les départements, les régions et même les communes pourraient au moins réclamer le remboursement des aides et subventions touchées indûment par certains patrons, mais utilisent très peu l'arsenal juridique en leur possession. Lorsque par exception une procédure de recouvrement de fonds est déclenchée, elle se perd en général dans les méandres de la procédure. Seule la Cour des comptes met, de temps à autre, le doigt sur les imperfections, les incohérences, et même ce qu'il lui arrive de qualifier d'abus d'un système qui existe depuis des années. Mais son rôle, surtout décoratif, se limite à proposer de simples recommandations, dont elle sait qu'elles resteront sans effet.

Permettre à la population d'exercer un contrôle sur ces aides pour vérifier le circuit de l'argent public, pour vérifier ce qu'on fait de l'argent des impôts qu'elle verse, serait d'une tout autre efficacité que les investigations de la Cour des comptes.

René CYRILLE



• Riches

De l'autre côté du Jura, y'a pas que Johnny !

« Les riches Français toujours plus nombreux en Suisse », titrait le magazine économique suisse Bilan de novembre. Et les plus gros ne sont pas ceux dont on parle le plus comme Johnny, Aznavour ou Nana Moukouri. Non, la famille française la plus riche résidant en Suisse, c'est... Peugeot.

« Très belle année pour la dynastie Peugeot, dont plusieurs membres sont établis en Suisse depuis de nombreuses années », souligne Bilan qui ajoute : « La fortune de la famille fait un bond de plus de 33 % à plus de

7 milliards de francs [suisses évidemment] ». Voilà pourquoi, et pour qui, on trime sur les usines d'automobiles où des travailleurs sont encore sur chaîne à près de 60 ans, car la plupart des postes dits aménagés ont été supprimés pour être « compétitif » comme disent les directions des usines PSA.

À côté des Peugeot, d'autres grands noms du monde de l'industrie et des affaires vivent en Suisse ou du moins y sont domiciliés : les Wertheimer (Chanel), Benjamin de Rothschild (finance), Castel (numéro 3 mondial du vin), la famille Bich (groupe Bic), Des-

pature (les volets Somfy ainsi que Damart et Thermolactyl), Lescure (SEB, Moulinex, Tefal et Krups), Didier Primat (héritier de Schlumberger) ou Deforey (Carrefour). Treize familles sont milliardaires en francs suisses et la fortune totale des expatriés français – ceux qui sont connus, car la Suisse, en plus du chocolat, est renommée pour la discrétion de ses banques – s'élève à 50 milliards de francs suisses (soit plus de 30 milliards d'euros). Et bien évidemment, s'ils aiment tant la Suisse, ce n'est pas pour la beauté de ses paysages, c'est parce que le fisc

n'y a que des exigences très modestes.

Tout ce beau linge a même, pour vanter les mérites d'une société dont ils sont les rois, un patron de presse, Philippe Hersant, lui aussi résidant en Suisse avec une fortune

estimée à 1,5 milliard de francs suisses. Hersant dont les journaux font de l'argent en pourfendant les privilèges des cheminots ou en s'indignant sur les usagers pris en otages...

Étienne HOURDIN

2007 « année faste »

Les 300 plus riches de Suisse ont une fortune cumulée de 625 milliards de francs suisses, ce qui représente largement plus que le produit intérieur brut du pays.

Ils ont vécu « une année

« année faste » selon le magazine Bilan : « Ils ont enregistré les plus fortes hausses jamais rencontrées, le nombre de milliardaires s'est ainsi envolé. » Bref, l'année 2007 est pour les riches « l'année de tous les records ».

• Gare Saint-Charles (Marseille)

Du bruit dans le champagne

Des cheminots se sont invités à l'inauguration de la grande halle vitrée de la gare Saint-Charles à Marseille à laquelle participait Anne-Marie Idrac.

À l'appel de SUD-Rail, ils sont venus à plusieurs dizaines, avec cornes de brume, tambours et fumigènes. Les invités officiels qui sablaient le champagne ont pu entendre le mécontentement des cheminots auxquels s'étaient joints des lycées et des étudiants en grève.

Les manifestants ne partagent pas du tout l'opinion de Anne-Marie Idrac qui déclarait dans une interview que « *la grève est inutile* ». Elle ajoutait qu'elle prépare un plan d'économies de 100 millions d'euros qui ne porterait que « *sur le fonctionnement interne de l'entreprise et non sur les investissements, la qualité de service et la qualité de transport* », ce qui est pour le moins inquiétant quant aux conditions de travail.

Les cheminots marseillais sont indignés de la dénonciation par la direction d'accords locaux qui garantissaient quelque peu leurs conditions de travail déjà attaquées par les réductions d'effectifs. C'est ainsi qu'en quinze ans, le nombre des conducteurs est passé de 700 à un peu moins de 300, alors que le nombre de trains a augmenté. À l'équipement, les équipes de vingt cheminots travaillant en horaires 3x8, qui avaient 50 kilo-

mètres de voies à inspecter, en inspectent maintenant de 150 à 200. La révision des machines, qui avait lieu tous les quinze jours, n'est plus faite que tous les mois.

Ils n'apprécient pas non plus la pratique des mises en congé ou en RTT d'office quand cela arrange le chef de service.

Il était vraiment justifié qu'ils fassent entendre leur désaccord.

Correspondant LO

• ADDSEA (Doubs)

Mobilisation des salariés

Le 7 décembre, les salariés de l'ADDSEA (entreprise du secteur social, 500 salariés dans le Doubs) se sont mis en grève. Malgré une pluie battante, 250 ont manifesté dans les rues de Besançon pour exiger l'application des 35 heures (ce que la direction refuse depuis 2000), le paiement du passif (les quatre heures supplémentaires que nous avons faites chaque semaine ces cinq

dernières années) et la démission du président et du directeur général qui cherche avec l'aide de députés UMP à remettre en cause la convention collective pour nous faire travailler plus... sans gagner un kopeck de plus. Cette mobilisation, sans précédent à l'ADDSEA, est incontestablement un succès.

Des salariés d'autres entreprises du secteur social et

médico-social se sont joints à la manifestation.

Les manifestants se sont d'abord arrêtés devant le tribunal des prud'hommes pour montrer leur détermination à attaquer collectivement l'employeur en justice afin de récupérer l'argent qui leur est dû. Ensuite la manifestation est passée devant le siège social de l'ADDSEA pour finir devant la préfecture.

Le soir même, au journal de Bourgogne – Franche-Comté, le directeur général affirmait que les salariés toucheraient le passif « *en 2008 et dans les années qui suivent* ». Les travailleurs de l'ADDSEA ont décidé de continuer à se battre et une nouvelle assemblée générale est d'ores et déjà prévue pour le 18 décembre.

Correspondant LO

• Transports

Le gouvernement supprime les chèques déplacement

Quelques mois à peine après que le précédent gouvernement, celui de Villepin, l'a mis en place, Fillon a décidé de supprimer un dispositif qui permettait un remboursement des frais, bien maigre il est vrai, de déplacement des salariés.

Le chèque déplacement, ou chèque transport, est une revendication des associations d'usagers. Il s'agirait de faire financer par les employeurs une partie au moins des frais de déplacement de leurs salariés – ce qui ne serait que justice dans la mesure où un salarié qui habite à 30 km de son lieu de travail dépense aujourd'hui une centaine d'euros d'essence par mois, soit 10 % d'un smic !

Jusqu'à 2007, sauf accords particuliers dans certaines entreprises, un dispositif global de remboursement n'existait qu'en Île-de-France, où, depuis 1982, les employeurs sont tenus de rembourser la moitié des dépenses de transport en commun de leurs salariés. D'autres agglomérations, comme Chambéry ou Grenoble, ont pris des

initiatives similaires, au volontariat, comme la loi les y autorise.

Au début de cette année, le gouvernement Villepin avait choisi un dispositif parmi d'autres, car ce chèque déplacement pourrait prendre plusieurs formes. Certaines associations réclament un dispositif similaire à celui des « chèques restaurants », c'est-à-dire un ticket représentant une somme nette que le salarié pourrait utiliser pour payer aussi bien son essence que ses cartes d'abonnement aux transports collectifs. D'autres réclament une somme forfaitaire directement versée sur la feuille de paye. Des associations préoccupées d'environnement, enfin, préconisent que ce chèque ne puisse pas servir à rembourser l'essence, pour ne pas encourager les travailleurs à prendre leur voiture – ces écologistes faisant comme souvent semblant d'ignorer que l'insuffisance du réseau de transport, dans bien des endroits, ne laisse pas vraiment le choix aux sala-

riés.

Le principe et les modalités du « chèque transport » avaient été adoptés par décret en mars 2007. Rien de bien hardi puisque le montant du remboursement maximal autorisé pour l'essence était fixé à 100 euros... par an ! Et bien entendu, ce choix n'était pas sans contrepartie pour les patrons puisque les sommes dépensées étaient entièrement exonérées de cotisations sociales – à charge pour l'État de « compenser » une fois de plus s'il « n'oubliait » comme c'est souvent le cas –, ce manque à gagner pour la Sécu.

Mais apparemment, ce peu étant encore trop, le gouvernement vient de reculer et discrètement a annoncé qu'il renonçait à la mise en place du dispositif.

Ce n'est pourtant pas pour leur plaisir que les salariés doivent supporter des trajets de plus en plus longs et de plus en plus coûteux, pour se rendre à leur travail.

P.V.



• Convoyeurs de fonds

Quel prix pour la vie d'un travailleur ?

Le 10 décembre, à Paris, un important cortège venu de tout le pays a suivi les obsèques du convoyeur de fonds tué par des malfrats, le 29 novembre, lors de la livraison d'une agence de la Société Générale, porte de Bagnolet, dans le XX^e arrondissement.

L'agence est située sur un rond-point très passant, d'où une autre banque avait déménagé ses locaux pour les rouvrir dans une rue moins exposée. C'est lors du transfert à pied des fonds que l'employé de la Brink's a été atteint mortellement, alors qu'une dizaine de mètres séparaient le fourgon, stationné dans une contre-allée, de l'agence. L'argent, lui, était placé dans une « valise intelligente » qui macule les billets lors de toute tentative d'effraction. Il était mieux protégé que l'homme, il est donc resté intact.

Il s'agit du deuxième décès en service d'un convoyeur de fonds, pour cette année. Le précédent avait eu lieu à Metz, en janvier, deux autres employés de la société Securitas ayant été blessés lors de l'attaque.

Il avait fallu deux semaines de grève des employés du transport de fonds, en 2000, pour que leurs conditions de travail soient revues ainsi que les conditions de sécurité imposées aux donneurs d'ordre, banques ou grandes surfaces pour l'essentiel. La réalisation des travaux a parfois pris des années, et se résume encore par endroits à un emplacement de stationnement réservé... pas toujours libre et parfois trop distant du sas de l'agence. Les syndicats ont également alerté récemment les pouvoirs publics sur les tentatives des sociétés de transport de fonds d'utiliser des véhicules semi-blindés, voire banalisés, et d'économiser sur le nombre de convoyeurs, passant de trois à deux, ou même à un seul.

Révoltant symbole de cette société, l'argent, celui du profit des banques, des entreprises de transport de fonds, économisé, soigneusement protégé, à côté duquel la vie d'un homme ne pèse pas lourd...

Viviane LAFFONT

• SNCF

Les tables rondes... ne tournent pas dans le bon sens

Comme il était à craindre, les dernières tables rondes n'ont pas apporté grand-chose de plus que celles qui les ont précédées.

Celles du 4 puis du 7 décembre ont confirmé l'augmentation des retraites de 1,43 % par l'intégration de primes jusque-là non prises en compte dans le calcul de leur montant. Elles ont également confirmé la création d'un dixième échelon d'ancienneté, qui représente une augmentation du salaire de 3,6 % pour ceux qui auront trente-trois ans d'ancienneté en 2008 et trente ans d'ancienneté en 2012. Il est également prévu 0,5 % d'augmentation par semestre travaillé au-delà de 55 ans dans la limite de sept semestres, soit une augmentation maximum de 3,5 % pour ceux qui travailleront jusqu'à 58 ans et demi. Beaucoup de mesures ne concernent que des suppléments individuels, liés à des promotions, qui ne toucheront qu'un nombre très limité de cheminots. Quant au compte épargne-temps, il permettra de se priver de repos durant toute sa carrière pour les prendre avant la retraite avec un petit supplément.

Toutes ces mesures visent à inciter les cheminots à travailler plus longtemps pour compenser le manque à gagner sur la retraite. Mais les quarante ans de cotisation, les décotes et l'indexation des pensions sur les prix seront intégralement appliqués. De plus, la direction a décidé d'allonger de vingt-cinq à trente le nombre d'années nécessaires pour bénéficier du minimum retraite garanti (soit 1 077 euros brut à ce jour), ce qui signifie un net recul pour les cheminots.

Evidemment, les dirigeants syndicaux qui ont demandé ces négociations, entreprise par entreprise, qui ont arrêté la grève commencée le 14 novembre en expliquant qu'il fallait prendre le temps de négocier sérieusement, ont quelques difficultés à expliquer aujourd'hui le bien-fondé de leur politique. Pour tenter de sauver la face, ils ont appelé, dans une grande confusion, à des journées de grève « presse-boutons ». La CGT a d'abord appelé pour le 13 décembre, puis a annulé sans autres explications ; d'autres, SUD, FO, CFDT parlent de grève reconductible pour plus tard. Et après l'échec d'un appel qui n'en est



pas un, ces mêmes dirigeants syndicaux expliqueront que les cheminots comprennent mal leur tactique ou ne sont plus assez combatifs, et qu'en conséquence il ne leur est pas possible de faire plus !

Pourtant, un certain nombre de cheminots ont tiré les leçons de l'impasse dans laquelle a conduit la politique des dirigeants syndicaux et cette prise de conscience comptera dans les prochaines grèves, dans un avenir peut-être pas si lointain. Car la politique de la direction de la SNCF et celle du gouvernement préparent inévitablement de nouveaux conflits.

Correspondant LO

• Roulements, réforme du fret...

Des raisons supplémentaires de se mobiliser

Pour alimenter le climat de mécontentement qui règne à la SNCF, il y a également en cette période de fin d'année, l'entrée en application des roulements d'hiver, le 9 décembre, pour les conducteurs. Ces roulements sont sérieusement dégradés, avec une augmentation de la productivité de 3 % sur le réseau transilien.

La suppression de trains

de fret, transférés à des opérateurs privés, accroît également l'inquiétude des cheminots travaillant dans ce secteur.

La réforme du fret est en route depuis un certain temps, avec à la clé la suppression programmée de 6 000 postes de travail, en particulier dans les régions du sud-ouest et du nord de la France.

• RATP

Ils discutent... et la réforme passe

À la RATP, les négociations tripartites ont lieu depuis le 21 novembre. La quatrième séance s'est déroulée le mardi 11 décembre et une dernière séance, dite conclusive, devrait avoir lieu le 17 ou le 18 décembre.

Devant le contenu et les résultats de ces discussions, l'Union CGT avait appelé à une journée de grève le 12 décembre, tandis que les autres syndicats se refusaient à toute action. Un appel fait dans la confusion, puisque le dirigeant de l'Union CGT RATP, qui chapeaute entre autres le syndicat du métro et celui des bus, envisageait, en même temps qu'il déposait le préavis de grève, de le retirer si de la dernière réunion de négociation sortaient des mesures pouvant être qualifiées de positives. De fait, le mardi 11, ce dirigeant appelait à d'autres formes

d'actions pour le 12, tandis que de leur côté la CGT du métro maintenait l'appel à la grève et que la CGT des bus appelait à un rassemblement au siège de la RATP à l'occasion d'une réunion du comité d'entreprise.

De toute façon, dans une telle cacophonie, la journée du 12 ne pouvait avoir strictement aucun impact, même si elle a été l'occasion de discussions entre travailleurs sur les moyens de réaffirmer leurs revendications, de montrer qu'ils n'étaient pas démobilisés par les tergiversations et la capitulation des directions syndicales en train de brader leurs retraites.

Car c'est bien d'un bradage qu'il s'agit. Dans les discussions en cours, le principe des quarante annuités (à partir du 1^{er} décembre 2012) et de l'indexation des retraites sur les prix (et non plus sur les salaires) a été entériné. Quant aux multiples petites mesures, elles sont très complexes et très insatisfai-

santes. Il est difficile, par exemple, de calculer aujourd'hui les effets des mesures de compensation annoncées. Deux nouveaux échelons seraient créés, l'un obtenu au bout de vingt-six années d'ancienneté (mais les syndicats discutent encore pour qu'il soit accordé au bout de vingt-cinq années), l'autre obtenu au bout de vingt-huit années. L'attribution des points de retraite supplémentaires, correspondant à ces deux échelons supplémentaires, conduirait à une augmentation de 3,75 % du montant de la retraite.

Plus grave, il y a le fait qu'à partir de 2009 les nouveaux embauchés ne bénéficieront plus de la bonification des retraites : une année pour cinq années travaillées – qui permettait jusqu'à présent à un salarié qui avait vingt-cinq ans d'ancienneté d'avoir sa retraite calculée sur trente années.

D'autres mesures portent

sur le rachat par les salariés des années d'études (cela concerne surtout les cadres), les travailleurs handicapés, ou en cessation progressive d'activité, ou encore ceux entrés tardivement à la RATP (les années travaillées avant l'entrée à la RATP devraient être prises en compte pour réduire un peu la décote), etc.

Toutes ces mesures ne coûteront pas cher à la RATP car elles ne s'appliquent qu'à une minorité de travailleurs en fin de carrière. Les salariés actuels ne devraient pas avoir de perte sur leur retraite... mais ils devront travailler deux ans et demi de plus à la RATP. Pour ceux qui seront embauchés après 2009, avec le passage à quarante annuités de cotisation retraite, voire bientôt quarante et un ou quarante-deux, et avec la perte de la bonification, la facture sera lourde. Ils devraient travailler quelque sept ans et demi de plus pour partir dans

les mêmes conditions de retraite qu'aujourd'hui.

Enfin, le retrait des jours de grève se fera en deux fois : cinq jours en décembre, le reste en janvier. Et comme la direction se sent aujourd'hui les coudées franches, elle menace de représailles des grévistes accusés d'avoir coupé le courant pendant la grève pour empêcher le départ de trains : certains ont reçu des « demandes d'explication » et deux grévistes de la ligne 6 ont même été retenus en garde à vue quelques heures !

Autant dire que bien des travailleurs ont des raisons d'être amers vis-à-vis des directions syndicales. Mais là où la grève était restée forte, le sentiment de n'avoir pas été au bout de ce qui était possible est important, autant que la volonté de préparer une suite à ce mouvement.

Correspondants LO

• Renault Trucks – Vénissieux (Rhône)

Prendre sur les profits pour augmenter les salaires

Mardi 11 décembre, les salariés des sites Renault Trucks de Vénissieux et Saint-Priest étaient appelés à un débrayage de deux heures pour les salaires. Au mois de novembre, il y avait déjà eu plusieurs débrayages à la Pièce de rechange, un des secteurs de l'usine de Vénissieux.

À l'heure du débrayage, nous nous sommes retrouvés à plus de 160 et nous avons décidé d'aller en manifestation voir le PDG, présent à une réunion du CCE à un kilomètre de là. Mais ce dernier s'est éclipsé avant notre arrivée, ce qui a fortement déplu aux travailleurs présents, qui ont quand même pu exprimer leur mécontente-

ment au DRH. Mais à part d'attendre les négociations de salaires du début d'année 2008, celui-ci n'avait d'autre annonce à faire que l'augmentation de la prime d'intéressement, ce qui est loin de la véritable augmentation du salaire de base demandée.

Pour les grévistes, Renault Trucks a les moyens de payer vu que ses dirigeants viennent d'annoncer des bénéfices multipliés par deux par rapport à ceux de l'an dernier. Et quand la direction prévoit des dividendes en augmentation de 75 % pour les actionnaires et qu'elle demande aux salariés d'attendre les prochaines négoc-

iations, cela ne passe pas.

Les grévistes partis, le PDG est très vite revenu à la réunion du CCE. Mais il n'a pas été tranquille pour autant puisque la section des retraités CGT s'est invitée à son tour pour demander à la direction de Renault Trucks le retour à un contrat de mutuelle plus solidaire. Il y a quelques années, la direction avait supprimé la part patronale pour les retraités.

La baisse du pouvoir d'achat est une réalité pour tous les travailleurs. Mais vu les profits que les grandes entreprises comme Renault Trucks engrangent, il y a de quoi augmenter les salaires et permettre aux retraités de mieux se soigner.

Correspondant LO



• Armatis – Nevers (Nièvre)

Des subventions pour une société déjà prospère

Sous le titre « *Création de 400 emplois* », le journal de la municipalité de Nevers annonce l'implantation d'un centre d'appels du groupe Armatis pour le début de l'année 2008.

Après Calais, Boulogne-sur-Mer, Châteauroux et Caen, c'est le cinquième centre d'appels ouvert par Armatis en cinq ans. Comme pour les autres centres, l'installation se fait dans des bâtiments d'usines fermées depuis des années (LU à Calais, la Seita à Châteauroux). A Nevers, c'est dans l'ancienne usine Philips que le centre va s'installer.

Armatiss n'a eu aucune peine, il lui a suffi de se laisser guider par les collectivités locales (département, ville) qui se sont chargées des démarches. Armatis procède ainsi à chaque installation et partout bénéficie de nombreuses subventions publiques.

À Nevers, il a été particulièrement choyé. Le PDG a d'ailleurs déclaré que « *les offres des collectivités locales s'étaient révélées décisives pour s'implanter en Bourgogne* ». Armatis a en fait bénéficié de 5 500 euros d'aides directes par emploi. À cela il faut ajouter 500 000 euros pour la réhabilitation du bâtiment, plus une somme complémentaire du département pas encore chiffrée, et entre 500 000 et un million d'euros de la région Bourgogne pour la formation du personnel.

Armatiss n'est pourtant pas dans la misère. Il va réaliser en 2007 un chiffre d'affaires de

70 millions d'euros, en progression de 40 % par rapport à 2006. Il a racheté deux de ses concurrents (Convergys et le Fil Conducteur) et fait partie des dix plus importantes entreprises du secteur des centres d'appels. En octobre 2007, il a été acheté par le fonds d'investissement CIC LBO Partners (fonds d'investissement de la banque CIC et du Crédit Mutuel) qui dispose d'énormes moyens financiers. C'est dire qu'Armatiss aurait très bien pu trouver les fonds propres pour financer son implantation à Nevers.

Le groupe Armatis est connu comme un modèle d'exploitation. Les salariés sont payés entre 900 et 950 euros par mois, avec un complément aléatoire de 20 à 150 euros de prime, variant selon la nature et le nombre de produits vendus par téléphone.

À Calais et à Boulogne-sur-Mer, une grève a éclaté en juillet 2007 qui a entraîné la moitié du personnel. Elle réclamait le versement du salaire le 1^{er} du mois, l'arrêt des modifications de planning à la dernière minute, moins de pression, l'arrêt des avertissements abusifs et un samedi sur deux de repos.

La municipalité socialiste de Nevers, en annonçant les 400 emplois, a vanté les mérites d'Armatiss qui serait « *une entreprise citoyenne* », sans dire un mot des salaires et des conditions de travail.

Correspondant LO

• Faurecia – Beaulieu (Doubs)

Il faut maintenant les emplois

À l'usine Faurecia de Beaulieu, la production compte environ 900 salariés. La production de systèmes d'échappement complets s'effectue en 2x8 et la nuit, principalement pour fournir PSA, Ford mais aussi d'autres constructeurs automobiles. En équipant 13 millions de véhicules dans le monde, le chiffre d'affaires de Faurecia en 2006 a été de 2,7 milliards d'euros. Le groupe compte vingt-trois sites de composants, plus dix autres qui fournissent des produits et des systèmes complets d'échappement.

À Beaulieu, depuis 2002, le patron a mis en place des plans de suppressions d'emplois successifs, dits « *accords de méthode ou GPEC* » (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Les syndicats CGT des usines ont protesté contre ces plans le 9 novembre dernier, devant le siège du groupe à Nanterre.

À l'usine de Beaulieu, la suppression de 200 emplois ouvriers au cours des cinq dernières années a eu pour conséquence directe l'intensification des rythmes de travail. En un mois, plus de 1 600 heures supplémentaires en fabrication ont été programmées. L'usine tourne à plein régime et 200 intérimaires ont un contrat dont la justification est « *Accroissement temporaire*

d'activité ». Tout cela n'empêche évidemment pas le patron de pleurer la bouche pleine en essayant de faire croire que tout va mal.

Au moment où la direction de Beaulieu veut encore supprimer des dizaines d'emplois, il n'a échappé à personne dans l'usine que l'ancien patron de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie, ex-PDG du groupe Faurecia, a révélé au journal *Le Monde* du 16 octobre dernier que les caisses noires du Medef sont alimentées par des « *cotisations supplémentaires* », versées entre autres par Faurecia, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il y a un peu plus d'un an, un responsable de Faurecia était condamné par un tribunal en Allemagne pour des pots de vin de plusieurs centaines de milliers d'euros que le groupe Faurecia distribuait à des responsables d'entreprises automobiles pour décrocher des marchés. Dans le même temps, des licenciements et des fermetures d'usines étaient en cours au prétexte que les sites en France ne seraient pas assez compétitifs !

Alors, à l'usine de Beaulieu, les travailleurs ont raison de ne pas croire une seule seconde aux jérémiades du patron.

Correspondant LO

• Renault – Flins (Yvelines)

Le week-end porte conseil

À Renault Flins, les travailleurs de l'équipe de nuit des Presses, des Échappements et de l'Injection Plastique se sont mis en grève vendredi 7 décembre toute la nuit. Il faut dire que la veille, un travailleur des Presses s'était vu, sans la moindre explication, signifier son retour en équipe 2x8 début janvier, avec à la clé une lourde perte de salaire.

En tout, une trentaine de travailleurs étaient visés par ce retour en équipe de jour.

La direction pensait peut-être qu'en attaquant les ouvriers les uns après les autres son plan passerait comme une lettre à la poste ! Manque de chance pour tout ce beau monde déjà parti en week-end, la production a été complètement paralysée.

Le chef du personnel du département a dû revenir précipitamment à l'usine vers 23 heures. Il a tenté de s'en sortir en proposant de recevoir une délégation, mais devant le refus des grévistes, il est venu s'expliquer devant tout le monde. Incapable de fournir la moindre garantie quant au maintien du salaire lors du passage en 2x8, il en a été pour ses frais : la grève a continué.

Lundi soir, changement de ton. Alors que l'équipe de nuit d'une des deux lignes de TGP (Très Grosses Presses) allait s'arrêter, les chefs annoncèrent qu'il n'y aurait aucun ouvrier muté en 2x8. D'autres solutions étaient envisagées par la direction : prêts momentanés en 2x8 de personnel, pose de « *congés collectifs* », etc.

Bref, sur trente travailleurs qui devaient passer en 2x8, les dix-huit travailleurs des Presses sont maintenus en équipe de nuit et de ce fait n'auront pas de baisse de salaire. Ce qui était impossible la veille est devenu subitement possible.

En ce qui concerne les douze autres travailleurs, la direction était également plus réceptive et envisageait des garanties financières supérieures à ce que prévoient les accords Renault.

Les grévistes restent mobilisés, bien convaincus que c'est leur grève unanime qui a aidé la direction à réfléchir !

Correspondant LO

• Safety – Fondettes (Indre-et-Loire) :

Une semaine de grève pour les salaires

Safety à Fondettes, dans le département de l'Indre-et-Loire, est une entreprise de métallurgie de 330 salariés qui produit des plaquettes en carbure de tungstène pour la coupe des métaux et des supports de plaquettes (porte-outils, fraises, forets, barres d'alésage...). Cette filiale du groupe suédois Sandvik vient de connaître une semaine de grève sur les salaires.

Mardi 4 décembre, les syndicats CGT et CFDT ont appelé à un débrayage pour faire le point sur les dernières propositions patronales concernant les salaires 2008, dans le cadre des traditionnelles négociations salariales annuelles. C'est à cette occasion que la grève fut votée.

Les syndicats défendaient une plate-forme revendicative commune comportant 100 euros d'augmentation mensuelle, la prise en compte du temps de passage des consignes par l'octroi de quatre jours et demi de RTT par an pour les salariés en équipes, l'embauche en CDI des travailleurs précaires, ainsi qu'une revalorisation des primes.

La présence d'ouvriers d'équipe d'après-midi, venus deux heures avant l'embauche de 13 heures, de même que celle des salariés des deux usines Safety distantes de 600 mètres l'une de l'autre, ont été symboliques du mécontentement et de la bonne participation au débrayage. Le syndicat CGC, majoritaire parmi les employés

et les cadres, avait remis à la direction, quelques jours auparavant, une pétition signée par une centaine d'employés : du jamais vu dans l'entreprise. L'ultime proposition patronale portant les propositions d'augmentation de 1,9 à 2 % finit de convaincre les derniers hésitants.

Puisque nous étions en grève, décision fut prise d'adopter les horaires de normale afin que les présents puissent participer le plus massivement et activement possible à la grève. Beaucoup de machines étaient arrêtées, certains services complètement déserts.

Le lendemain matin en assemblée générale, après la discussion et le vote des revendications, un comité de grève de 21 membres a été élu. Il comprenait des délégués CGT et CFDT mais aussi des grévistes non militants syndicaux. Le comité de grève comptait en particulier de très jeunes embauchés, qui participèrent activement à la préparation des assemblées générales, ainsi



qu'aux réunions avec la direction.

La grève a entraîné une très forte proportion des 190 ouvriers. Toute la semaine, la détermination des grévistes n'a pas faibli et, à la veille du week-end, c'est-à-dire le vendredi 7 décembre, la grève fut reconduite à l'unanimité des 90 grévistes présents. Ce même vendredi, à 18 heures, la direction a accepté de recevoir une délégation du comité de grève. La rencontre tourna court, puisque la direction campait pour l'essentiel sur ses dernières propositions : 2 % plus 1 % en

individuel, à quoi elle se contentait d'ajouter une éventuelle prime de boni pouvant aller jusqu'à 500 euros répartie sur l'année 2008.

Le week-end, elle adressa un courrier à tous les salariés. « Notre entreprise est en danger ! » écrivait-elle, engageant le personnel à « reprendre sans délai pour ne pas compromettre davantage notre avenir ».

À l'encontre des espoirs de la direction, la grève a continué toute la journée du lundi 10 décembre, équipe de nuit comprise. La production est restée pratiquement nulle, les

grévistes étant encore très majoritaires dans de nombreux services.

Lundi soir cependant, mettant en balance l'intransigeance de la direction et les efforts qu'il faudrait faire pour avoir une chance de la faire céder, l'assemblée générale vota la reprise du travail. Au bilan, de nombreux grévistes sont intervenus pour dire que si nous n'avions pas gagné, nous avons toutefois appris collectivement à lutter et que c'était important pour l'avenir.

Correspondant LO

• Prud'hommes de Strasbourg

Le parlement européen condamné !

Jeudi 6 décembre, devant le conseil des prud'hommes, le Parlement européen de Strasbourg a été condamné à requalifier les contrats des employés auxiliaires de session parlementaire. Devenus récemment des contrats d'intérim conclus avec la société Manpower, ils devront être remplacés par des contrats à durée indéterminée souscrits avec le Parlement. Celui-ci a un mois pour faire appel de ce jugement embarrassant.

Comme leur nom l'indique, les « auxiliaires session » assurent le bon fonctionnement des sessions du Parlement européen, qui se tiennent quelques jours par mois à Strasbourg. Depuis toujours et jusqu'en décembre 2006, le Parlement européen a employé directement ces salariés en leur imposant des contrats précaires.

Suite à une réforme de la fonction publique européenne, l'administration du Parlement avait décidé, à partir du 1^{er} jan-

vier 2007, d'abandonner purement et simplement la gestion de ces salariés, en sous-traitant auprès de sociétés d'intérim l'activité de quelque 300 huisseries, agents de crèche, puéricultrices, déménageurs, photographes, professeurs de langues, agents de vestiaire, opérateurs duplicateur ou assistants.

Mais une partie des auxiliaires session n'a pas accepté cette décision et leur mobilisation a abouti à une décision des Prud'hommes favorable aux salariés. Cette juridiction a en effet donné raison aux auxiliaires session parce que leur activité a un caractère permanent, non temporaire et répété.

Selon le jugement, non seulement il revient au Parlement de prendre en charge ces salariés, mais il doit le faire non pas avec des contrats précaires mais avec des CDI. Le Parlement a été en outre condamné à verser aux plaignants des sommes variant selon les postes de 350 à 850 euros.

Avant le jugement, l'administration du Parlement avait expliqué que si on lui imposait la requalification, elle ne ferait plus appel aux auxiliaires. Mais une telle attitude vis-à-vis de ces employés du Parlement, estime l'avocat des salariés, serait « un très mauvais signal donné à tous les citoyens, si le Parlement s'assied comme ça sur une décision de justice ». Des députés de droite et de gauche ont également demandé que les employés soient réintégrés et bénéficient de conditions de travail correctes.

L'administration se dit maintenant à la recherche d'une solution pour réintégrer ces travailleurs, ce qui serait la moindre des choses. Après tout, l'article 283 du Traité de l'Union européenne ne stipule-t-il pas que les salariés doivent être recrutés et travailler dans des conditions satisfaisantes !

Correspondant LO

• Urssaf – Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Journée d'action pour les salaires à la Sécurité sociale

Jeudi 6 décembre, à l'appel de la CGT et de FO, les caisses de Sécurité sociale étaient en grève pour les salaires. À l'Urssaf de Paris, nous étions plus de cinq cents grévistes.

Avec des grévistes d'autres caisses, nous nous sommes retrouvés à quelques centaines devant l'Ucanss, l'organisme de tutelle des caisses de la Sécurité sociale, où se tenait ce jour-là une réunion sur les salaires.

Nous nous sommes donc invités à leur réunion, pour leur signifier que les augmentations accordées (une prime de 276 euros brut, que ne tou-

cheront pas les salariés embauchés en 2007 ; une hausse de 1,2 % en mars 2008) ne faisaient vraiment pas le compte.

Quand nous sommes entrés, le directeur de l'Ucanss a fait une grosse colère, parce que selon lui ça ne se fait pas de faire pression sur les négociations ! Mais quand l'un d'entre nous lui a montré sa fiche de paye, avec 965 euros net à la fin du mois, il a baissé le ton et s'est même carrément tu lorsqu'on lui a proposé d'échanger nos payes !

Correspondant LO

• Mayotte

Drames de l'immigration et responsabilités de l'État français

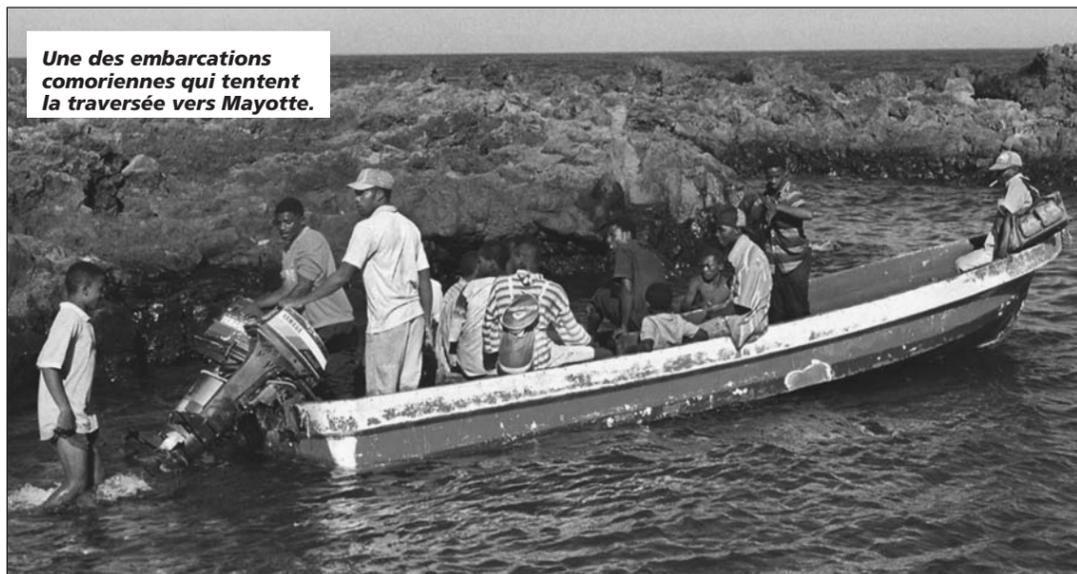
Dans la nuit du lundi 3 et mardi 4 décembre un nouveau drame est survenu au large de Mayotte. Une femme et un bébé qui se trouvaient à bord du kwassa-kwassa (une embarcation de migrants), ont péri noyés après que leur frêle esquif a percuté une vedette de la police des frontières. D'autres victimes n'ont vraisemblablement pas été retrouvées.

Vingt-six rescapés, parmi lesquels dix-sept hommes, trois femmes, ainsi que six adolescents et enfants, dont le plus jeune n'a que onze mois, ont été placés dans le centre de rétention de Pamandzi à Mayotte « dans des conditions améliorées » a dit la Préfecture.

La Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués), la seule organisation non gouvernementale autorisée à pénétrer dans de tels centres, a dénoncé au contraire des conditions de détention déplorables. « Les personnes retenues dorment à même le sol, aucun

matériel de couchage n'est fourni, il n'y a pas d'espace séparé pour les familles et les mineurs isolés, il n'y a aucun téléphone à disposition, ce qui empêche les personnes retenues de communiquer avec l'extérieur. Toutes ces dispositions sont contraires aux textes législatifs propres à Mayotte, où s'applique déjà un régime dérogatoire. » Qui plus est, le centre de Pamandzi prévu pour « accueillir » soixante personnes en compte dorénavant soixante-treize, qui vont crouper dans cette geôle française en attendant d'être expulsées comme des milliers d'autres avant elles.

En 2006, pas moins de 13 253 personnes, presque tous comoriennes, ont été reconduites hors de Mayotte. La moitié de tous ceux qui ont été expulsés par la France l'ont donc été dans cette région de l'Océan indien où, il n'y a pas si longtemps encore, les populations, appartenant toutes à un même archipel, circulaient librement. En 1974, Mayotte a fait le choix



Une des embarcations comoriennes qui tentent la traversée vers Mayotte.

de rester sous administration française, ce qui pendant plus de vingt ans n'empêcha pas les populations de se déplacer encore assez facilement d'une île à l'autre. Ce n'est qu'en 1995, sous le gouvernement Balladur alors Premier ministre de Chirac, que la libre circulation vers Mayotte a été quasi interrompue. À cette date en effet un visa fut imposé qui transformait

les Comoriens en clandestins.

De temps à autre, le gouvernement français fait mine de s'émouvoir du malheur et de la détresse des Comoriens qui bravent tous les dangers au péril de leur vie pour atteindre Mayotte. Mais le fond de sa politique reste fait de répression et de dissuasion : renforcement de la présence policière à Mayotte, décision d'agrandir le

centre de rétention en 2008 !

Toutes ces mesures n'arrêteront pas les flux migratoires des Comoriens qui, au risque de leur vie, espèrent trouver à Mayotte ou à La Réunion du travail, des structures où pouvoir se soigner, des écoles pour les enfants ; bref espèrent vivre un peu mieux tout simplement.

Émile GRONDIN

• Budget de l'outre-mer

Tout pour arroser le patronat

Dans le projet de budget 2008 que Sarkozy a voulu « baser sur la valorisation du travail pour créer de la richesse et de l'activité », la mission Outre-mer se partage entre deux programmes, avec 58 % pour l'emploi et 42 % pour les conditions de vie outre-mer. Le ministère de l'Outre-mer gèrera 3,49 milliards d'euros, tandis que celui de l'Économie, des Finances et de l'Emploi aura à sa disposition 158 millions « consacrés aux aides directes à l'embauche des publics les plus éloignés de l'emploi ».

C'est en fait un budget en stagnation que le gouvernement a présenté. Les sommes quasi identiques versées en 2006 et en 2007 n'ont pas résolu les problèmes de l'emploi, du logement, de la précarité dans le travail. Elles ne les résoudre pas plus aujourd'hui, d'autant que, pour une grande part, elles vont dans les poches des patrons.

Le gouvernement a ainsi annoncé une baisse drastique d'environ 20 à 25 millions d'euros des crédits dédiés au financement des « contrats aidés » (CAE, CEC, contrats d'avenir, CIA, Cirma). Plusieurs centaines de contrats ne pourront donc plus être finan-

cés et ce sont autant de salariés qui perdront leur emploi.

Pour se justifier, le gouvernement explique qu'il a décidé de réorienter ses aides vers le « secteur marchand » pour aider les employeurs privés à embaucher. Sur le budget de l'outre-mer, 867 millions seront destinés aux exonérations de cotisations patronales qui augmenteront, elles, de 6 % par rapport à 2007, creusant d'autant le déficit de la caisse locale de la Sécurité sociale.

Malgré ce nouveau pont d'or offert par le gouvernement au patronat, rien ne garantit que celui-ci embauchera. Cela fait des années que les gouvernements accordent aux patrons des exonérations de cotisations sociales et le chômage touche toujours par exemple 30 % des travailleurs à la Réunion. Par contre, il est certain que l'argent utilisé jusqu'alors par l'État pour assurer un maigre revenu à quelques centaines d'ex-chômeurs va passer dans les poches de patrons qui n'en ont nullement besoin.

E.G.

• Le CNE bientôt hors la loi ?

Mais le patronat continue à réclamer plus de « flexibilité » de l'emploi

L'Organisation internationale du travail (OIT) a déclaré le 14 novembre le contrat nouvelles embauches (CNE) contraire au droit international. Elle estime que la période d'essai de deux ans, qui accompagne le CNE, est déraisonnable et qu'un contrat de travail ne peut être rompu en l'absence d'un motif valable.

C'est en se basant sur les mêmes motifs que plusieurs tribunaux de prud'hommes et certaines cours d'appel ont donné raison à des travailleurs embauchés avec un CNE et qui contestaient le licenciement sans motif dont ils avaient été victimes.

Le CNE a été créé en août 2005 par une ordonnance du gouvernement Villepin. Il autorisait pendant deux ans le patron des entreprises de moins de vingt salariés à se débarrasser de l'un d'entre eux

sans avoir à donner un quelconque motif. Ses défenseurs prétendaient qu'il s'agissait d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et que cette formule permettrait de relancer l'embauche. Mais en réalité, même les études officielles ont conclu que cela n'avait pas été le cas et que, au mieux, cela avait permis aux employeurs de transformer des vrais contrats à durée indéterminée en CNE.

Bien sûr, en France, en toute logique, le CNE devrait être supprimé. Fillon a d'ailleurs déclaré que dès qu'il aurait officiellement reçu les recommandations de l'OIT, il les appliquerait. Mais apparemment son courrier a du retard.

En fait cela n'a guère d'importance car nombre de patrons étaient devenus méfiants à son égard, du fait de jugements (800 affaires sont aujourd'hui devant les tribu-

naux) considérant ce contrat et ses interprétations comme illégales.

Mais le patronat ne renonce pas pour autant à vouloir que l'emploi salarié soit plus flexible, et pas seulement dans les petites entreprises. Selon un représentant de la Confédération générale des PME, « il faut continuer à mettre en place des dispositifs simplifiés aussi bien en matière d'embauches que de licenciements ».

C'est ce que les représentants du patronat ont présenté comme proposition aux syndicats dans les discussions en cours sur « la modernisation du marché du travail ». Le Medef a par exemple proposé un « assouplissement des règles d'embauche » en échange de l'abrogation du CNE... comme si on pouvait « échanger » quelque chose dorénavant dénué de toute valeur !

Vincent GELAS